

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE DU 6 JANVIER 2015

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 6 janvier 2015 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Réjean Racine et Gisèle Thériault formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Messieurs Philippe Dunn et Marc Labrecque sont absents.

Assiste également à la réunion: la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Guylaine Poudrier.

Monsieur Jean-François Grandmont est absent.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Approbation des procès-verbaux des 2 et 15 décembre 2014
 3. Approbation des comptes et transferts
 4. Rapport des dépenses autorisées
 5. Correspondance
 6. Administration
 - 6.1 **PG Solutions – Contrats d'entretien - Renouvellement**
 - 6.2 **Dépenses incompressibles**
 - 6.3 **Téléphones mobiles – Contrats de plus d'une année**
 - 6.4 **Hôtel de Ville – Travaux de rénovation – Architecte – Mandat supplémentaire**
 - 6.5 **Hôtel de Ville – Amiante - Caractérisation**
 7. Urbanisme
 - 7.1 **Comité consultatif d'urbanisme – Nomination d'un secrétaire par intérim**
 - 7.2 **Chemin Choinière – Implantation de trois poteaux**
 - 7.3 **Demandes d'intervention - Autorisation**
 8. Voirie
 - 8.1 **Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**
 9. Eaux usées et eau potable
 - 9.1 **Eau potable secteur Guay – Bris d'aqueduc**
 10. Sécurité publique
 - 10.1 **Secteur Decelles – Fortin - Inondation**
 11. Loisirs
 12. Environnement
 13. Varia
 14. Période de questions
 15. Levée de l'assemblée
-

2015-001
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unaniment d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2015-002
APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 2 ET 15 DÉCEMBRE 2014

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unaniment d'approuver les procès-verbaux des 2 et 15 décembre 2014.

2015-003
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unaniment d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 203 858.88 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2015-004
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

La directrice générale adjointe dépose un rapport des dépenses autorisées.

2015-005
CORRESPONDANCE

Une copie de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

2015-006
ADMINISTRATION
PG SOLUTIONS – CONTRATS D'ENTRETIEN - RENOUELEMENT

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Réjean Racine et résolu unaniment :

- d'accepter de payer les factures CESA15562 et CESA16066 pour le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications de la firme PG solutions aux montants respectifs de 7290\$ \$ et 4345 \$ plus taxes;
 - de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant);
 - d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.
-

2015-007
ADMINISTRATION
DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de préautoriser le paiement des dépenses contractuelles incompressibles suivantes :

ENGAGEMENTS DE DÉPENSES INCOMPRESSIBLES - ANNÉE 2015

FOURNISSEUR	MONTANT PRÉVU
Quote-part Cour municipale - Ville de Cowansville	1 545 \$
Groupe Allaire Gince infrastructures inc. : contrat de déneigement	222 250
Mini excavation Éric Bonin inc : contrat de déneigement	5 250
M. Freland - Contrat pour l'entretien de la patinoire	2 700
Simo Management Inc. : contrat - égout et eau potable	20 260
Services Sanitaires Campbell Inc. : contrat vidange fosse septique	79 800
Récupération 2000 Inc. : contrat collecte des ordures	57 330
Récupération 2000 Inc. : contrat collecte sélective et feuilles mortes	71 050
Conseil : salaires et allocations	57 208
Employés : salaires et avantages sociaux	415 965
La Capitale assurances et gestion du patrimoine inc. - ass. collective	13 097
Groupe Ultima - MMQ Ass. Générale	27 110
Contrat d'entretien de pelouse	8 190
Bell Canada: téléphone - Loisirs	690
Bell Mobilité : cellulaires	1 065
Vidéotron : téléphonie et service d'Internet haute vitesse	6 000
Hydro-Québec : électricité	41 055
Quotes-parts - MRC Brome-Missisquoi	137 523
PG Solutions inc.: contrat d'entretien et service de soutien des applications	12 217
CT copieur : contrat d'entretien copieur	2 900
PitneyBowes/PitneyWorks : timbres et location de timbreuse	6 000
Buanderie Shefford Inc. : service de buanderie - Hôtel de ville	1 325
Coopérative Pays des vergers : entretien ménager - Hôtel de ville et biblio.	9 275
Filgo énergie : huile à chauffage - Hôtel de ville	13 345
Ville de Lévis : service d'urgence 9-1-1	10 000
Ministère de la Sécurité Publique : Sûreté du Québec	205 496
Ville de Bromont : service d'incendie	226 295
Ville de Cowansville : entente loisirs	28 500
Ville de Farnham: entente loisirs	7 500
Société Assur. Auto. Québec : immatriculations	850
Québec municipal - Service internet 2015	294
Centre financier aux entreprises, frais mensuels fixes Desjardins	1 560
R.I.E.D.S.B.M. : service d'élimination des matières résiduelles	43 000
C.R.S.B.P. : tarification annuelle pour la bibliothèque	12 000
C.R.S.B.P. : service informatique pour la bibliothèque	2 260
Total prévu	<u>1 750 905</u> \$

et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le

paiement de ces comptes à qui de droit, sur réception des factures.

2015-008
ADMINISTRATION
TÉLÉPHONES MOBILES – CONTRATS DE PLUS D’UNE ANNÉE

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités a obtenu pour ses membres des forfaits avantageux pour les télécommunications mobiles;

ATTENDU QUE lors du remplacement d’un appareil, il est plus économique de prendre un engagement de demeurer avec Bell Mobilité pour une durée pouvant aller jusqu’à 3 ans afin de bénéficier d’un important rabais sur l’appareil;

ATTENDU QUE le téléphone mobile du directeur général doit être réparé ou remplacé et qu’il serait souhaitable que celui-ci soit compatible avec les tablettes de type iPad de Apple.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d’autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à conclure, pour et au nom de la Municipalité de Brigham, une entente pour une durée maximale de 3 ans concernant le remplacement du téléphone mobile du directeur général par un appareil de type iPhone de Apple (estimé à 325.95 \$ plus taxes plus les accessoires) et la fourniture de forfaits incluant voix, données et messagerie texte ;
- d’autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à conclure au besoin, pour et au nom de la Municipalité de Brigham, des ententes pour une durée maximale de 3 ans concernant les téléphones mobiles dont une pour la fourniture d’un appareil pour l’inspecteur municipal remplaçant.
- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité;
- que cette résolution remplace la résolution numéro 2012-007.

2015-009
ADMINISTRATION
HÔTEL DE VILLE – TRAVAUX DE RÉNOVATION - ARCHITECTE –
MANDAT SUPPLÉMENTAIRE

ATTENDU QU’un mandat a été octroyé à l’entreprise Lussier architecte par la résolution numéro 2014-194.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d’accepter la proposition de l’entreprise Lussier Architecte datée du 6 janvier pour des travaux supplémentaires de rénovation de l’Hôtel de Ville au montant de 2450 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant) ;

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2015-010
ADMINISTRATION
HÔTEL DE VILLE – AMIANTE - CARACTÉRISATION

ATTENDU l'obligation de procéder à un inventaire des matériaux susceptible de contenir de l'amiante.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à octroyer tout contrat pour la caractérisation des matériaux de l'Hôtel de Ville susceptible de contenir de l'amiante, à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour un montant estimé à 1600 \$ plus taxes plus l'analyse des échantillons en laboratoire.
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant);

2015-011
URBANISME
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION D'UN
SECRÉTAIRE PAR INTÉRIM

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de nommer Monsieur Jocelyn Duhamel secrétaire par intérim du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Brigham.

2015-012
URBANISME
CHEMIN CHOINIÈRE – IMPLANTATION DE TROIS POTEAUX

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de prendre acte de la demande de repérage de Construction Valard inc. concernant l'implantation de trois poteaux, près du 67 chemin Choinière¹, à Brigham.

2015-013
URBANISME
DEMANDES D'INTERVENTION – AUTORISATION

CONSIDÉRANT les courts délais relatifs aux demandes d'interventions pour l'implantation de poteaux ou l'installation de lignes;

ATTENDU la résolution numéro 10-245.

¹ Le 67 chemin Choinière est situé sur le territoire de la Ville de Bromont.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur municipal remplaçant à accepter les demandes d'intervention visant l'ajout, l'entretien ou le remplacement de lignes et poteaux de services publics dans l'emprise de rues existantes ou sur les terrains municipaux durant l'absence de l'inspectrice municipale.

2015-014
VOIRIE
PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION
DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Aurèle et Daigneault pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur une route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2015-015
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
EAU POTABLE SECTEUR GUAY – BRIS D'AQUEDUC

Le maire informe les personnes présentes qu'un bris d'aqueduc est survenu dans l'emprise de la rue Léandre le 28 décembre 2014 et que la fuite a été réparée le lendemain.

2015-016
SÉCURITÉ PUBLIQUE
SECTEUR DECELLES – FORTIN - INONDATION

Le maire informe les personnes présentes qu'une inondation est survenue du 24 au 26 décembre 2014 dans le secteur Decelles – Fortin à Brigham. Les dommages causés par l'eau au chemin Decelles (face au parc Fortin) ont été réparés.

2015-017
LOISIRS

Aucun dossier.

2015-018
ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

**2015-019
VARIA**

Aucun dossier.

**2015-020
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

**2015-021
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de lever la séance. Il est 19h57.

Gisèle Thériault
Maire suppléant

Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2015

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 3 février 2015 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Réjean Racine et Marc Labrecque formant quorum sous la présidence du maire suppléant Madame Gisèle Thériault.

Messieurs Normand Delisle et Philippe Dunn sont absents.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorière, Monsieur Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 6 janvier 2015
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
6. Administration
 - 6.1 **Planification stratégique – Comités**
 - 6.2 **Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes**
 - 6.3 **Calendrier de conservation - Dépôt**
 - 6.4 **Archives - Destruction de documents**
 - 6.5 **MMQ – Ristourne**
7. Urbanisme
 - 7.1 **Demande de dérogation mineure 2015-0001 – 118, avenue des Noyers**
 - 7.2 **Entente concernant l'annulation et la création de servitudes de passages**
 - 7.3 **Concordance au schéma de la MRC – Demande de délai**
8. Voirie
 - 8.1 **Abat-poussière- UMQ - Mandat**
 - 8.2 **MTQ – Permission de voirie**
 - 8.3 **Plateforme Voilà - Adhésion**
9. Eaux usées et eau potable
 - 9.1 **Eaux usées – Analyses – Offre de service**
 - 9.2 **Eau potable réseau de l'Hôtel de Ville – Analyses – Offre de service**
 - 9.3 **Eau potable secteur Guay – Analyses – Offre de service**
10. Sécurité publique
11. Loisirs et culture
 - 11.1 **Défi Santé 5/30 Équilibre**
12. Environnement
13. Varia
 - 13.1 **Chambre de commerce – 2^e membre**
 - 13.2 **Fondation BMP - Don**
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2015-022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2015-023
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JANVIER 2015

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 6 janvier 2015.

2015-024
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 162 729.76 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2015-025
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2015-026
CORRESPONDANCE

Une copie de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

2015-027
ADMINISTRATION
PLANIFICATION STRATÉGIQUE - COMITÉS

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham désire effectuer une démarche structurée de planification stratégique pour la période 2015 -2040;

ATTENDU QU'il est opportun de mettre en place des comités de travail d'environ dix personnes pour consulter les brighamois et brighamoises dans le cadre de ce processus.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'inviter les citoyens intéressés à participer au processus de planification stratégique de la Municipalité de Brigham 2015 – 2040 et de nommer :

- monsieur Réjean Racine responsable du comité concernant l'agriculture ;
- monsieur Philippe Dunn responsable du comité de lutte contre la pauvreté et l'isolement, du soutien aux agricultrices et de mise en place d'une coopérative régionale d'utilisation de la main-d'œuvre (CUMO);
- monsieur Daniel Meunier et madame Danielle Cardin Pollender responsables du comité concernant les loisirs et la culture;
- monsieur Normand Delisle responsable du comité concernant les relations avec la communauté anglophone ;

- madame Danielle Cardin Pollender et monsieur Daniel Meunier responsables du comité concernant l'agrotourisme et le commerce;
- monsieur Marc Labrecque responsable du comité concernant les aînées;
- madame Gisèle Thériault responsable du comité concernant la famille;
- que les responsables de chaque comité puissent inviter des personnes représentatives du milieu afin d'obtenir leurs idées et commentaires concernant la planification stratégique.

2015-028
ADMINISTRATION
VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU l'état des taxes à recevoir pour l'année 2013 et les années antérieures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'approuver l'état des taxes à recevoir et d'entamer la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes pour les propriétaires qui, au 3 février 2015, n'ont pas payé leurs arrérages de taxes, y compris les intérêts, pour une somme supérieure ou égale à 50.00 \$ visant l'année 2013 et les années antérieures et de laisser aux retardataires jusqu'au 20 mars 2015 pour payer leur dû, sauf pour les dossiers rayés sur cet état;
- de permettre au directeur général ou à la directrice générale adjointe d'enchérir et d'acquérir ces immeubles brighamois pour et au nom de la Municipalité de Brigham pour un montant ne dépassant pas le montant des taxes, en capital, intérêt et frais plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

2015-029
ADMINISTRATION
CALENDRIER DE CONSERVATION – DÉPÔT

Le directeur général confirme que les modifications au calendrier de conservation des documents de la Municipalité ont été approuvées par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Ces modifications ont été intégrées dans un calendrier refondu déposé à la Municipalité.

2015-030
ADMINISTRATION
ARCHIVES - DESTRUCTION DE DOCUMENTS

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'approuver la destruction des documents mentionnés sur la liste jointe à la présente résolution, conformément au calendrier de conservation actuellement en vigueur.

2015-031
ADMINISTRATION
MMQ - RISTOURNE

Le directeur général dépose une lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec confirmant que la Municipalité recevra une ristourne de 2 367 \$ pour l'exercice financier 2014.

2015-032
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2015-0001
118, AVENUE DES NOYERS

Madame Danielle Cardin Pollender présente la demande de dérogation mineure numéro DM 2015-0001

Nature et effets de la demande DM 2015-0001 :

Permettre une marge de recul avant inférieure à celle prescrite à la grille des usages et normes pour la zone R3-12 du Règlement sur le zonage numéro 06-101, soit de 10 mètres minimum, pour une marge demandée de 8,48 mètres entre la limite du terrain donnant sur l'avenue des Noyers et la maison existante sur le lot.

Identification du site concerné : Matricule 5611-49-9388, situé au 118, avenue des Noyers à Brigham sur le lot 3 521 439 du cadastre du Québec.

La parole est donnée à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande. Aucune question ni aucun commentaire.

2015-032
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2015-0001
118, AVENUE DES NOYERS

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme :

ATTENDU que l'acceptation de cette demande ne causera pas de préjudice au voisinage et que son refus causerait un préjudice important au propriétaire.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM 2015-0001 au bénéfice du lot 3 521 439 du cadastre du Québec (matricule 5611-49-9388) situé au 118, avenue des Noyers et de permettre une marge de recul avant inférieure à celle prescrite à la grille des usages et normes pour la zone R3-12 du Règlement sur le zonage numéro 06-101, soit de 10 mètres minimum, pour une marge demandée de 8,48 mètres entre la limite du terrain donnant sur l'avenue des Noyers et la maison existante sur le lot.

2015-033
URBANISME
ENTENTE CONCERNANT L'ANNULATION ET LA CRÉATION DE
SERVITUDES DE PASSAGE

ATTENDU qu'une servitude de passage par destination du propriétaire pourrait affecter certains terrains situés à l'intersection de l'avenue des Érables et de la route 139.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'autoriser le maire (ou le maire suppléant) et le directeur général (ou la directrice générale adjointe) à négocier et à signer tout document relatif à une renonciation et annulation de servitude de passage à l'égard du lot 4 173 765 du cadastre du Québec et à la création d'une servitude de passage sur le lot 5 230 120 du cadastre du Québec sur la base de l'entente préalable soumise à la Municipalité le 8 janvier 2015;
- de confirmer que la Municipalité de Brigham souhaite que le lot 5 230 120 du cadastre du Québec devienne une rue publique.

2015-034
URBANISME
CONCORDANCE AU SCHEMA DE LA MRC – DEMANDE DE DÉLAI

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham doit modifier son plan et ses règlements d'urbanisme afin que ceux-ci soient concordants avec le schéma de la MRC;

ATTENDU QUE ce délai arrive à échéance en février;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite déposer ses projets à la séance de mai;

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de prolonger le délai pour l'adoption de ses règlements d'urbanisme de concordance jusqu'au 30 septembre 2015.

2015-035
VOIRIE
ABAT-POUSSIÈRE – UMQ - MANDAT

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2015;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

QUE la Municipalité confie à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure en solution liquide*) nécessaire aux activités de la Municipalité pour l'année 2015;

QUE la Municipalité confie à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UNexemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

2015-036
VOIRIE
MTQ- PERMISSION DE VOIRIE

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- que la Municipalité de Brigham se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000 \$;

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer des demandes de permis de voirie auprès du ministère des Transports du Québec pour et au nom de la Municipalité de Brigham;
- que la présente résolution soit valide pour une période de 12 mois à compter de la date d'adoption des présentes.

2015-037
VOIRIE
PLATEFORME VOILÀ - ADHÉSION

ATTENDU QUE la plateforme Voilà permet aux citoyens de signaler un problème en envoyant une photo à la municipalité directement à partir d'un téléphone intelligent.

ATTENDU QUE ce service est gratuit et qu'il fonctionne dans toutes les municipalités ayant adhéré au service.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à adhérer à la plateforme Voilà de PG Solutions inc. pour et au nom de la Municipalité de Brigham.

2015-038
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
EAUX USÉES – ANALYSES – OFFRE DE SERVICE

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de service C-11432 de l'entreprise Biolab inc. pour les analyses des eaux usées de la station d'épuration du village pour l'année 2015 au montant estimé à 804 \$ par an plus les frais de transport et les taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2015-039
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
EAU POTABLE RÉSEAU DE L'HÔTEL DE VILLE – ANALYSES
OFFRE DE SERVICE

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de service C-11433 de l'entreprise Biolab inc. pour les analyses de l'eau potable du réseau de l'Hôtel de Ville pour l'année 2015 au montant estimé à 634 \$ par an plus les frais de transport et les taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant);

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2015-040
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
EAU POTABLE SECTEUR GUAY – ANALYSES
OFFRE DE SERVICE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de service C-11434 de l'entreprise Biolab inc. pour les analyses de l'eau potable du secteur Guay au montant estimé à 634 \$ par an plus les frais de transport et les taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2015-041
SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

2015-042
LOISIRS
DÉFI SANTÉ 5/30 ÉQUILIBRE

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'inscrire la Municipalité de Brigham et de faire la promotion du *Défi Santé 5/30 Équilibre* auprès de nos citoyens.

2015-043
ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

2015-044
VARIA
CHAMBRE DE COMMERCE – 2^e MEMBRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham a le droit d'avoir deux membres auprès de la Chambre de Commerce.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement que monsieur Marc Labrecque soit nommé deuxième membre représentant la Municipalité de Brigham auprès de la Chambre de Commerce de Cowansville et Région.

2015-045
VARIA
FONDATION BMP - DON

Suite au décès de monsieur René Plouffe, père de notre employée Céline Plouffe, il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de faire un don de 100 \$ à la Fondation BMP en sa mémoire.

2015-046
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

DÉPÔT D'UNE PÉTITION

Monsieur Georges Leclerc, à titre de porte-parole d'un groupe de citoyens, dépose une pétition de 219 signatures ayant pour objet le refus de toute augmentation du taux de taxes et de tarifs pour 2015 et l'opposition à l'asphaltage des chemins Choinière et Nord.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2015-047
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de lever la séance. Il est 20h27.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE DU 10 MARS 2015

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 10 mars 2015 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 3 février 2015
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
6. Administration
 - 6.1 **Technicien juridique municipal – Embauche**
 - 6.2 **Carte d'achat Visa – Technicien juridique municipal**
 - 6.3 **MMQ – Assurances – Renouvellement**
 - 6.4 **Maire suppléant - Nomination**
 - 6.5 **Hôtel de Ville – Climatisation et chauffage – Paiement à l'entrepreneur**
 - 6.6 **Terminal Desjardins Monetico - Contrat**
7. Urbanisme
 - 7.1 **Résolution 2014-277 - Correction**
8. Voirie
 - 8.1 **Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal Chemins Lawrence et Coveduck**
 - 8.2 **Bell – Demande de consentement municipal – Fibre optique**
 - 8.3 **Appel d'offres 2014-05 – Pavage de la rue Labrecque Paiement à l'entrepreneur**
9. Eaux usées et eau potable
10. Sécurité publique
 - 10.1 **Sûreté du Québec - Vérifications**
11. Loisirs et culture
 - 11.1 **Cours de natation 2015 – Frais d'inscription**
 - 11.2 **Comité des loisirs de Brigham – Demandes d'aide financière**
12. Environnement
 - 12.1 **MRC – Virage Rivages - Distribution d'arbustes de bandes riveraines**
13. Varia
 - 13.1 **Association des pompiers - Souper Homard**
 - 13.2 **Bibliothèque de l'école primaire Saint-Vincent-Ferrier**
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2015-048

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2015-049
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2015

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unaniment d'approuver le procès-verbal du 3 février 2015.

2015-050
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Marc Labrecque et résolu unaniment d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 284 714.14 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2015-051
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2015-052
CORRESPONDANCE

Une copie de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

2015-053
ADMINISTRATION
TECHNICIEN JURIDIQUE MUNICIPAL - EMBAUCHE

ATTENDU QUE le poste de technicien juridique municipal est actuellement vacant.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unaniment d'embaucher monsieur Francis Bergeron au poste de technicien juridique municipal pour la période du 30 mars 2015 au 30 juin 2016 aux conditions prévues à la lettre d'entente numéro 1.

2015-054
ADMINISTRATION
CARTE D'ACHAT VISA – TECHNICIEN JURIDIQUE MUNICIPAL

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Daniel Meunier et résolu unaniment :

- de présenter une demande pour l'obtention d'une carte d'achat VISA au nom du technicien juridique municipal pour les besoins de la municipalité;
 - d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toutes directives et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité.
-

2015-055
ADMINISTRATION
MMQ – ASSURANCES - RENOUELEMENT

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accepter les conditions de renouvellement proposées par la Mutuelle des Municipalités du Québec au montant de 24 748 \$ pour la période du 10 avril 2015 au 10 avril 2016;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

2015-056
ADMINISTRATION
MAIRE SUPPLÉANT - NOMINATION

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de nommer monsieur Marc Labrecque au poste de maire suppléant pour une période de huit mois à compter du 12 mars 2015.

2015-057
ADMINISTRATION
**HÔTEL DE VILLE – CLIMATISATION ET CHAUFFAGE –
PAIEMENT À L'ENTREPRENEUR**

ATTENDU QUE les travaux d'installation du système de climatisation de l'Hôtel de Ville sont temporairement suspendus le temps de recevoir les résultats d'une étude de caractérisation;

ATTENDU QUE cette suspension est indépendante de la volonté de l'entrepreneur.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter de verser à l'entreprise Enviroclimat inc. un paiement partiel au montant de 14 980 \$ plus taxes (représentant 70 % du coût des travaux) pour les équipements et les travaux effectués dans le projet de fourniture d'un système de chauffage et de climatisation 4 zones pour l'Hôtel de Ville;
- de financer cette dépense conformément à la résolution 2014-195;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2015-058
ADMINISTRATION
TERMINAL DESJARDINS MONETICO - CONTRAT

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à conclure, pour et au nom de la Municipalité, un contrat de trois ans, résiliable sans pénalité, pour la fourniture d'un terminal Desjardins Monetico.

2015-059
URBANISME
RÉSOLUTION 2014-277 - CORRECTION

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement de corriger le 1^{er} attendu de la résolution numéro 2014-277 en remplaçant les mots « Dodge Neon 1995 » par « Dodge SX 2.0 2005 »

2015-060
VOIRIE
PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION
DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL
CHEMINS LAWRENCE ET COVEDUCK

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Lawrence et Coveduck pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur des routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2015-061
VOIRIE
BELL – DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL
FIBRE OPTIQUE

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- de consentir à la demande de Bell datée du 26 février 2015 concernant la mise en place de câbles de fibres optiques dans et sur des structures aériennes existantes sur les chemins Giard, Gaudreau, des Érables et la route 139;
- d'autoriser le directeur général ou l'inspecteur municipal à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

2015-062
VOIRIE
APPEL D'OFFRES 2014-05 – PAVAGE DE LA RUE LABRECQUE
PAIEMENT À L'ENTREPRENEUR

ATTENDU la recommandation de la firme Avizo Experts-conseils.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'autoriser le paiement d'un montant de 4624.30 \$ plus taxes à l'entreprise Sintra inc. conformément à la recommandation de paiement numéro 2 datée du 10 décembre 2014 pour le projet de pavage de la rue Labrecque dans le cadre de l'appel d'offres 2014-05;
- de financer cette dépense conformément à la résolution numéro 2014-197;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2015-063
EAUX USÉES ET EAU POTABLE

Aucun dossier.

2015-064
SÉCURITÉ PUBLIQUE
SÛRETÉ DU QUÉBEC - VÉRIFICATIONS

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de mandater madame Guylaine Poudrier, directrice générale adjointe pour effectuer des vérifications pour les personnes oeuvrant auprès d'une clientèle vulnérable et à signer tout document de la Sûreté du Québec à cet effet.

2015-065
LOISIRS
COURS DE NATATION 2015 – FRAIS D'INSCRIPTION

ATTENDU QUE le règlement numéro 2013-11 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2014 prévoit un tarif de 60 \$ par inscription pour un cours de natation;

ATTENDU QU'UN tel tarif n'est plus exigible en 2015;

ATTENDU QUE certains citoyens se sont inscrits en 2014 alors que d'autres se sont inscrits en 2015 pour la même activité ce qui crée une iniquité.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'annuler les factures émises pour les cours de natation 2015.

2015-066
LOISIRS ET CULTURE
COMITÉ DES LOISIRS DE BRIGHAM – DEMANDES D’AIDE
FINANCIÈRE

ATTENDU les demandes d’aide financière du Comité des loisirs de Brigham (1974) inc. datées du 1^{er} décembre 2014:

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d’aider financièrement le Comité des loisirs de Brigham (1974) inc. et :

- d’accepter de verser une contribution de 550 \$ pour la musique et l’animation de la soirée lors la fête conjointe des loisirs et de la municipalité prévue le 22 août 2015;
- d’accepter de contribuer pour un montant de 1000 \$ à l’achat de chandails pour le soccer;
- de financer ces dépenses à même le fonds général de la municipalité;
- d’autoriser le directeur général ou à directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à ces effets.

2015-067
ENVIRONNEMENT
MRC – VIRAGE RIVAGES – DISTRIBUTION D’ARBUSTES DE BANDES
RIVERAINES

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- que la Municipalité de Brigham participe à la journée régionale de distribution d’arbustes qui aura lieu le samedi 16 mai 2015 en offrant les arbustes gratuitement pour ses citoyens;
- d’inviter les personnes intéressées à réserver leurs arbustes et à venir les chercher au garage municipal entre 9 h et 12 h lors de cette journée.

2015-068
VARIA
ASSOCIATION DES POMPIERS – SOUPER HOMARD

Monsieur Normand Delisle fait lecture d’un projet de proposition. Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d’ajouter « 2 livres du 150^e anniversaire de Brigham » à titre de prix de présence.

2015-068
VARIA
ASSOCIATION DES POMPIERS – SOUPER HOMARD

ATTENDU QUE l’Association des pompiers de Bromont – Brigham et St-Alphonse tiendra un souper homard le samedi 30 mai à l’Aréna de Bromont afin de ramasser des fonds pour fournir de l’aide sous diverses formes (ex. : fournitures scolaires, paniers de Noël, vêtements, etc.) pour les jeunes démunis de notre

territoire.

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- de commanditer le souper Homard de l'Association des pompiers de Bromont inc. par l'achat d'une publicité au montant de 500 \$;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité;
- de fournir 5 casquettes, 3 chandails et 2 livres du 150^e anniversaire de Brigham à titre de prix de présence;
- d'inviter les citoyens à participer en grand nombre à cet événement.

2015-069
VARIA
BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-VINCENT-FERRIER

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de donner quatre livres du 150^e anniversaire de Brigham pour la bibliothèque de l'école Saint-Vincent-Ferrier;

2015-070
VARIA

Aucun dossier.

2015-071
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2015-072
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement de lever la séance. Il est 20h43.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE DU 7 AVRIL 2015

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 7 avril 2015 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Madame Danielle Cardin Pollender est absente.

Monsieur Daniel Meunier est présent à compter du point 2015-079.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-François Grandmont et Madame Annie Roy-Bérubé de la firme Raymond Chabot Grant Thornton. Madame Roy-Bérubé quitte la séance après le point 2015-078.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 10 mars 2015
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
6. Administration
 - 6.1 **Rapport financier 2014 et rapport du vérificateur externe**
7. Urbanisme
 - 7.1 **Véhicule du service d'inspection – Appel d'offres 2015-02**
 - 7.2 **Traverse de la rue Decelles à des fins privées – Autorisation**
8. Voirie
 - 8.1 **Chemin Hallé Est – Ponceau - Autorisation**
 - 8.2 **Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - Reddition de compte**
9. Eaux usées et eau potable
 - 9.1 **Domaine Brigham – Réfection du réseau d'aqueduc**
 - 9.2 **Eau potable secteur Guay – Remplacement de la pompe**
10. Sécurité publique
 - 10.1 **Secteur des rues Decelles, Fortin et du chemin Choinière touché par des inondations récurrentes – Étude de l'INRS**
11. Loisirs et culture
 - 11.1 **Grand Tour Desjardins 2015 - 4 août 2015**
 - 11.2 **Tour CIBC Charles-Bruneau 2015 – 9 et 10 juillet 2015**
12. Environnement
 - 12.1 **MRC – Consentement à l'application du RCI 03-0315 sur la gestion des eaux de ruissellement et le contrôle de l'érosion**
 - 12.2 **MRC – VIRAGE RIVAGES – Arbustes de bandes riveraines**
13. Varia
 - 13.1 **Fondation Au Diapason – Don**
 - 13.2 **Avril est le mois de la Jonquille**
 - 13.3 **École Saint-Vincent-Ferrier - Marchethon**
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2015-073

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2015-074
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MARS 2015

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 10 mars 2015.

2015-075
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 69 884.26 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2015-076
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2015-077
CORRESPONDANCE

Une lettre de monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques confirmant que la performance de la Municipalité de Brigham en matière de gestion des matières résiduelles lui a donné droit à une subvention de 24 246.01 \$ pour l'année 2014 dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Une copie de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

2015-078
ADMINISTRATION
RAPPORT FINANCIER 2014 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR
EXTERNE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport financier 2014 et le rapport du vérificateur externe.

Madame Annie Roy-Bérubé présente les rapports aux personnes présentes.

Des copies du sommaire de l'information financière ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

Arrivée de Monsieur Daniel Meunier à 19h39.

2015-079
URBANISME
VÉHICULE DU SERVICE D'INSPECTION – APPEL D'OFFRES 2015-02

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham a reçu les propositions suivantes dans le cadre de l'appel d'offres 2015-02 pour la vente du véhicule Dodge SX 2.0 :

Soumissionnaires	Prix
Payeur, Jonathan	700.00 \$
Atelier mécanique L.L. inc.	880.00 \$
Duhamel, Pierre-Émile	550.00 \$
Entreprises P.M. Lussier inc.	1 341.00 \$

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accepter la plus haute soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2015-02 pour le véhicule de service Dodge SX 2.0 soit la proposition du soumissionnaire Les Entreprises P.M. Lussier inc. au montant de 1341 \$ plus taxes;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toutes directives et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité.

2015-080
URBANISME
TRAVERSE DE LA RUE DECELLES À DES FINS PRIVÉES
AUTORISATION

ATTENDU la demande de monsieur Michel-André Fortin d'effectuer des travaux dans l'emprise de la rue Decelles.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- d'autoriser le propriétaire de l'immeuble situé au 190, de la rue Decelles à Brigham à effectuer des travaux dans l'emprise de la rue Decelles afin d'amener de l'eau et l'électricité sur le terrain situé en face de sa propriété et ainsi raccorder les lots 3 711 446 et 3 520 850 du cadastre du Québec;
- cette résolution est conditionnelle à ce que les travaux soient réalisés conformément aux règles de l'art par des entrepreneurs détenant une licence en règle auprès de la Régie du bâtiment du Québec et conformément aux instructions de la Municipalité. Le propriétaire devra maintenir visible en permanence une installation permettant de savoir où passe le conduit de traverse de rue;
- d'autoriser le directeur général ou l'inspecteur municipal à donner toutes directives et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité.

2015-081
VOIRIE
CHEMIN HALLÉ EST – PONCEAU - AUTORISATION

ATTENDU QU'UN ponceau situé sur le chemin Hallé Est, près du chemin Chadsey, a été remplacé en 2011;

ATTENDU QU'UN affaissement du chemin au-dessus de ce ponceau a été signalé à la Municipalité de Brigham le dimanche 5 avril 2015;

ATTENDU QUE cette situation est anormale et qu'elle entraîne la fermeture complète du chemin.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à entreprendre les démarches requises afin de faire réparer le ponceau installé sur le chemin Hallé Est (résolution 2011-242) par les personnes concernées;
- d'autoriser, au besoin, le directeur général ou la directrice générale adjointe à mandater un expert afin d'évaluer la situation;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toutes directives et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité.

2015-082
VOIRIE
PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU
ROUTIER LOCAL - REDDITION DE COMPTES

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 133 783 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement que la Municipalité de Brigham informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2015-083
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
DOMAINE BRIGHAM – RÉFECTION DU RÉSEAU D’AQUEDUC

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- que la Municipalité de Brigham ne s’objecte pas à la délivrance de l’autorisation par le ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte aux changements climatiques pour le projet de reconstruction d’un réseau d’aqueduc au parc de maisons mobiles Brigham;
- d’autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à émettre tout certificat, à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2015-084
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
EAU POTABLE SECTEUR GUAY – REMPLACEMENT DE LA POMPE

Le directeur général informe les personnes présentes que la pompe du puits du secteur Guay a dû être remplacée d’urgence samedi dernier.

2015-085
SÉCURITÉ PUBLIQUE
SECTEUR DES RUES DECELLES, FORTIN ET DU CHEMIN CHOINIÈRE
TOUCHÉ PAR DES INONDATIONS RÉCURRENTES – ÉTUDE DE L’INRS

ATTENDU le départ de la directrice du ministère de la Sécurité publique pour la région de l’Estrie et la Montérégie;

ATTENDU l’exaspération de certains résidents concernés par les inondations récurrentes relativement à la réalisation d’une étude dans leur secteur, laquelle devait initialement débiter à l’automne 2012 pour un livrable en mars 2013.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de demander au ministère de la Sécurité publique :

- de nommer un nouveau responsable de dossier pour la réalisation d’une étude visant à améliorer la connaissance du risque reliée aux inondations dans le secteur des rues Decelles, Fortin et du chemin Choinière touché par des inondations récurrentes;
- de bien vouloir demander à ce responsable de déposer à la Municipalité de Brigham, d’ici la fin du mois d’avril, un échéancier des étapes de réalisation de l’étude à être effectuée.

2015-086
LOISIRS ET CULTURE
GRAND TOUR DESJARDINS – 4 AOÛT 2015

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- d’accueillir la 22^e édition du Grand Tour Desjardins, un événement cyclotouristique organisé par Vélo Québec Événements qui passera sur notre territoire le 4 août prochain et d’autoriser la circulation des vélos sur notre territoire.

- de mettre à la disposition des participants des installations sanitaires, d'accueil et/ou de sécurité si requis;
- de financer ces dépenses à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou à directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2015-087

LOISIRS ET CULTURE

TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU – 9 ET 10 JUILLET 2015

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accueillir le tour CIBC Charles-Bruneau qui passera sur notre territoire les 9 et 10 juillet prochains et d'autoriser la circulation des vélos sur notre territoire.
- de mettre à la disposition des participants des installations sanitaires, d'accueil et/ou de sécurité si requis;
- de financer ces dépenses à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou à directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à ces effets

2015-088

ENVIRONNEMENT

**MRC - CONSENTEMENT À L'APPLICATION DU RCI 03-0315
SUR LA GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT ET LE
CONTRÔLE DE L'ÉROSION**

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2011, le conseil de la MRC a amorcé une réflexion importante sur les problématiques causées par les eaux de ruissellement sur les infrastructures, sur la sécurité des biens et des personnes et sur la santé publique ainsi que les moyens pour les atténuer;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a adopté en septembre 2012 un plan d'action sur la gestion intégrée et durable de l'eau, lequel prévoit notamment l'élaboration d'un cadre réglementaire régional visant une meilleure gestion des eaux de surfaces et un contrôle de l'érosion;

CONSIDÉRANT que le 21 octobre 2014, le conseil de la MRC a adopté le cadre réglementaire sur la gestion des eaux de ruissellement, du contrôle de l'érosion et la conservation des sols (communément appelé le RÉGES) et il fut convenu de procéder rapidement à une modification du schéma d'aménagement de la MRC afin d'inclure les objectifs et le cadre normatif minimal;

CONSIDÉRANT que le 17 mars 2015, le conseil de la MRC a adopté *le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 03-0315 sur la gestion des eaux de ruissellement et le contrôle de l'érosion*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC peut confier aux fonctionnaires municipaux l'application du RCI;

CONSIDÉRANT que l'article 3.1 du RCI 03-0315 stipule que la MRC confie la responsabilité de l'application du règlement au fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats de chacune des municipalités locales;

CONSIDÉRANT qu'il est obligatoire, afin que cette désignation d'application soit valide, que la municipalité y consente;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement que la Municipalité de Brigham, conditionnellement à l'entrée en vigueur du RCI 03-0315, consente à ce que son fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats soit responsable de l'application du RCI 03-0315 sur son territoire, tel que prévu à l'article 3.1 dudit règlement.

2015-089
ENVIRONNEMENT
MRC – VIRAGE RIVAGES – ARBUSTES DE BANDES RIVERAINES

ATTENDU QUE la demande pour les arbustes de bandes riveraines est près de deux fois plus importante que le nombre d'arbustes disponibles.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'autoriser l'achat d'un nombre maximal de 340 arbustes supplémentaires au coût de 2.26 \$/arbuste;
- de financer ces dépenses à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou à directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2015-090
VARIA
FONDATION AU DIAPASON - DON

Monsieur Marc Labrecque ne participe pas à l'adoption de la présente résolution.

Suite au décès de madame Églantine Guérin-Labrecque, mère de monsieur Marc Labrecque, conseiller municipal, il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de faire un don de 100\$ à la Fondation Au Diapason en sa mémoire.

2015-091
VARIA
AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;
- QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

2015-092

VARIA

ÉCOLE SAINT-VINCENT-FERRIER - MARCHETHON

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accorder une aide financière au montant de 100\$ à l'école Saint-Vincent-Ferrier pour appuyer l'activité Marchethon qui débutera à 13h00 le 8 mai prochain, laquelle s'inscrit dans le cadre du projet éducatif de l'école et de sa convention de gestion de réussite;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité (budget courant).

2015-093

VARIA

Aucun dossier.

2015-094

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2015-095
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de lever la séance. Il est 20h39.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE DU 5 MAI 2015

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 5 mai 2015 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque, Danielle Cardin Pollender et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 7 avril 2015
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
6. Administration
 - 6.1 États comparatif et prévisionnel
 - 6.2 Grand rendez-vous des régions 2015 – Consultation
 - 6.3 Serveur informatique - Remplacement
 - 6.4 Téléphones mobiles – Contrat de plus d'une année
 - 6.5 Assurance collective - Autorisation
7. Urbanisme
 - 7.1 Projet de maison écologique en pneus
8. Voirie
 - 8.1 Appel d'offres 2015-03 – Machineries
 - 8.2 Chemin Brookport – Réfection – Mandat
 - 8.3 MTQ – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Rapport de l'auditeur indépendant - Dépôt
9. Eaux usées et eau potable
 - 9.1 SOMAE – Agent valideur
 - 9.2 Eau potable secteur Guay – Mandat - Autorisation
 - 9.3 Eau potable parc Lacroix – Mandat - Autorisation
10. Sécurité publique
 - 10.1 Secteur des rues Decelles – Fortin et du chemin Choinière touché par des inondations récurrentes – Étude
11. Loisirs et culture
12. Environnement
13. Varia
 - 13.1 CRDI – Tuyau – Don
 - 13.2 Cage pour petits animaux
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2015-096

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2015-097
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2015

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 7 avril 2015.

2015-098
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 173 111.80 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2015-099
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2015-100
CORRESPONDANCE

Une copie de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

2015-101
ADMINISTRATION
ÉTATS COMPARATIF ET PRÉVISIONNEL

Le directeur général dépose les documents suivants :

- État comparatif des revenus et charges pour la période se terminant le 31 mars 2015;
 - État prévisionnel des activités de fonctionnement en date du 30 avril 2015.
-

2015-102
ADMINISTRATION
GRAND RENDEZ-VOUS DES RÉGIONS 2015 - CONSULTATION

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de transmettre à la MRC les résultats de la consultation effectuée le 28 avril dernier dans le cadre du Grand rendez-vous des régions 2015 de la Fédération québécoise des municipalités.

2015-103
ADMINISTRATION
SERVEUR INFORMATIQUE – REMPLACEMENT

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition de la firme PG solutions datée du 12 mars 2015 pour le remplacement du serveur informatique de la municipalité en incluant la fourniture d'une batterie et d'un écran en option pour un montant de 5628 \$ plus taxes ainsi que la fourniture d'un contrat d'entretien et de soutien annuel au montant de 495 \$ plus taxes;
- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toutes directives et à signer tout document à ces effets pour et au nom de la Municipalité.

2015-104
ADMINISTRATION
TÉLÉPHONES MOBILES – CONTRATS DE PLUS D'UNE ANNÉE

ATTENDU qu'un téléphone mobile est requis pour le nouveau technicien juridique municipal;

ATTENDU qu'il est souhaitable de donner une autorisation générale à la direction générale afin de faire l'acquisition et la gestion de contrat de téléphone mobile;

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à conclure, pour et au nom de la Municipalité de Brigham, des ententes pour une durée maximale de 3 ans concernant l'ajout ou le remplacement des téléphones mobiles requis pour les besoins de la Municipalité et la fourniture de forfaits incluant voix, données et messagerie texte;
- d'autoriser, au besoin, le directeur général ou la directrice générale adjointe à procéder à la vente, à l'échange ou au recyclage des anciens téléphones mobiles.
- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité;
- que cette résolution remplace la résolution numéro 2015-008.

2015-105
ADMINISTRATION
ASSURANCE COLLECTIVE – AUTORISATION

ATTENDU l'émission de deux avenants au contrat d'assurance collective;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- de ratifier la signature de l'avenant numéro 1 au contrat d'assurance collective de La Capitale;

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toutes directives et à signer tout document concernant le contrat d'assurance collective avec La Capitale pour et au nom de la Municipalité;

Cette résolution complète la résolution numéro 2014-065.

2015-106
URBANISME
PROJET DE MAISON ÉCOLOGIQUE EN PNEUS

ATTENDU le projet de monsieur Bernard Giguère et de madame Pascale Lefebvre de construire une maison écologique en pneus;

ATTENDU qu'au terme de l'étude de ce projet expérimental par le Comité consultatif d'urbanisme, il appert que celui-ci devrait faire l'objet d'un encadrement réglementaire particulier;

ATTENDU les ressources limitées de la Municipalité.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'informer monsieur Bernard Giguère et madame Pascale Lefebvre que la Municipalité de Brigham ne désire pas modifier sa réglementation afin de permettre la construction d'une maison écologique en pneus sur son territoire.

2015-107
VOIRIE
APPEL D'OFFRES 2015-03 – MACHINERIES

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter les propositions conformes reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2015-03 – Machinerie, pour la fourniture de machineries avec opérateur à taux horaire;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;

2015-108
VOIRIE
CHEMIN BROOKPORT – RÉFECTION - MANDAT

ATTENDU QUE plusieurs chemins ont été gravement touchés par la période de dégel suite à l'hiver rigoureux;

ATTENDU QUE la section du chemin Brookport située entre la voie ferrée et la rivière Yamaska Sud-Est, un cul-de-sac, a été la plus problématique pour les usagers;

ATTENDU QUE la Municipalité a dû réaliser des interventions d'urgence afin de permettre aux usagers de pouvoir circuler en voiture, mais qu'elle a quand même dû interdire la circulation des véhicules lourds durant une certaine période.

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance d'une pétition signée par les citoyens de ce secteur demandant que des mesures de corrections soient prises afin d'éviter que cette situation ne se reproduise;

ATTENDU QUE cette situation est anormale et que le chemin Brookport doit demeurer carrossable en tout temps.

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à mandater une ou des firmes de professionnels afin de proposer des solutions pour corriger de façon durable les problèmes affectant la structure du chemin Brookport dans les limites de leur pouvoir d'autoriser des dépenses;
- de permettre le regroupement de ces mandats avec d'autres projets si celui-ci permet de réaliser des économies.

2015-109
VOIRIE
MTQ – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU
ROUTIER LOCAL - RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT -
DÉPÔT

Le directeur général dépose le rapport de l'auditeur indépendant dans le cadre de la reddition de compte du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local du ministère des Transports du Québec.

2015-110
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
SOMAE – AGENT VALIDEUR

ATTENDU l'obligation de valider les données soumises au SOMAE.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de service de l'entreprise SIMO inc. pour la validation des données soumises au SOMAE et produire les rapports annuels requis dans le cadre du nouveau Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) au montant de 850 \$ plus taxes pour l'année 2014 et de 900 \$ plus taxes pour l'année 2015;
- de financer ces dépenses à même le fonds général de la Municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou à directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2015-111
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
EAU POTABLE SECTEUR GUAY – MANDAT - AUTORISATION

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement:

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à mandater une firme d'avocats afin d'appuyer la Municipalité de Brigham dans ses démarches pour la réalisation des nouveaux puits dans le secteur Guay dans les limites de leur pouvoir de délégation;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant) et/ou toute subvention ou règlement d'emprunt à venir.

2015-112
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
EAU POTABLE PARC LACROIX – MANDAT - AUTORISATION

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à mandater une firme d'hydrogéologue afin d'effectuer la réalisation d'une levée VLF permettant la localisation de cible de forage pour un montant estimé à 2000 \$ plus taxes dans le secteur du parc Lacroix et à donner toute directive à cet effet;
- d'autoriser l'envoi d'une demande de remboursement de 50 % du coût de cette facture au promoteur intéressé sur réception des factures;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

2015-113
SÉCURITÉ PUBLIQUE
SECTEUR DES RUES DECELLES, FORTIN ET DU CHEMIN
CHOINIÈRE TOUCHÉS PAR DES INONDATIONS RÉCURRENTES –
ÉTUDE

Le directeur général informe les personnes présentes qu'une rencontre de démarrage aura lieu le 12 mai prochain à l'Hôtel de Ville avec messieurs Jean-Sébastien Forest et Pascal Marceau du ministère de la Sécurité publique ainsi qu'avec les représentants de l'Institut national de recherche scientifique concernant l'étude du risque inondation dans le secteur des rues Decelles – Fortin et du chemin Choinière touché par des inondations récurrentes.

2015-114
LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.

2015-115
ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

2015-116
VARIA
CRDI – TUYAU – DON

ATTENDU la demande de madame Mélissa Sirois, employée du CRDITED.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de donner au Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Montérégie-Est (CRDITED) une section de ponceau inutilisée au bénéfice de la clientèle des installations situées à proximité de l'Hôtel de Ville.

2015-117
VARIA
CAGE POUR PETITS ANIMAUX

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de ne pas faire l'acquisition d'une cage pour la capture des petits animaux, mais de référer les gens désirant en obtenir à la S.P.A. des Cantons, laquelle offre des services de location et de relocalisation.

2015-118
VARIA

Aucun dossier.

2015-119
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2015-120
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement de lever la séance. Il est 20h23.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE DU 2 JUIN 2015

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 2 juin 2015 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque, Danielle Cardin Pollender et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 5 mai 2015
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
6. Administration
 - 6.1 MMQ – Assurance - Ristourne**
7. Urbanisme
 - 7.1 Demande de fermeture de fossé – 110, rue Guay**
 - 7.2 Demande de fermeture de fossé – 101, rue Léandre**
8. Voirie
 - 8.1 Abat-Poussière – UMQ - Adjudication**
 - 8.2 Appel d'offres 2015-03 – Machineries – Soumissions non conformes**
 - 8.3 Club de 3 et 4 roues de l'Estrie – Traverses de routes**
9. Eaux usées et eau potable
 - 9.1 Appel d'offres 2012-03 – Cession de contrat**
10. Sécurité publique
 - 10.1 Inondations récurrentes secteur Decelles – Fortin - INRS – Offre de service**
11. Loisirs et culture
12. Environnement
13. Varia
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2015-121

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2015-122

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MAI 2015

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 5 mai 2015.

2015-123
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 341 352.51 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2015-124
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2015-125
CORRESPONDANCE

- Compte rendu de la demande et orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le dossier de monsieur Jean-Christophe Hirsch du Vignoble La Mission – 1044, boulevard Pierre-Laporte.

Une copie de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

2015-126
ADMINISTRATION
MMQ – ASSURANCE - RISTOURNE

Monsieur le maire fait mention aux personnes présentes de la réception d'une ristourne au montant de 2367 \$ de notre assureur, la Mutuelle des municipalités du Québec et du dépôt de la lettre confirmant celle-ci au conseil.

2015-127
URBANISME
DEMANDE DE FERMETURE DE FOSSÉ – 110, RUE GUAY

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- d'accepter la demande et les travaux de fermeture de fossé effectués en façade de l'immeuble situé au 110, rue Guay conditionnellement à ce que l'entretien des ponceaux soit aux frais du demandeur et qu'il s'engage à assumer les frais supplémentaires requis, s'il y a lieu, advenant un raccordement de son immeuble à un service municipal.
- d'autoriser le directeur général ou l'inspecteur municipal à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

2015-128
URBANISME
DEMANDE DE FERMETURE DE FOSSÉ – 101, RUE LÉANDRE

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'autoriser la propriétaire de l'immeuble situé au 101, rue Léandre à installer des ponceaux et à remplir le fossé situé en façade de sa propriété conditionnellement à ce que l'installation et l'entretien des ponceaux soient à ses frais et qu'elle s'engage à assumer les frais supplémentaires requis, s'il y a lieu, advenant un raccordement de son immeuble à un service municipal;
- d'autoriser le directeur général ou l'inspecteur municipal à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

2015-129
VOIRIE
ABAT-POUSSIÈRE – UMQ – ADJUDICATION

ATTENDU la résolution 2015-035 mandatant l'UMQ.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- de prendre acte de l'adjudication du contrat d'abat-poussière à Entreprise Bourget inc. dans le cadre du Regroupement d'achats de l'UMQ – Appel d'offres # AP-2015-1 au prix de 0.3126 \$ / litre;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

2015-130
VOIRIE
APPEL D'OFFRES 2015-03 – MACHINERIES
SOUSSIONS NON CONFORMES

ATTENDU QUE dans le cadre de l'appel d'offres 2015-03, trois soumissionnaires n'ont pas fourni de preuve d'assurance ce qui constitue une irrégularité majeure.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement de ne pas accepter les propositions non conformes reçues des entreprises Bromont Terrasse inc., Excavation Patrice Plouffe et Excavation Kalvin Lee inc. dans le cadre de l'appel d'offres 2015-03 – Machineries.

2015-131
VOIRIE
CLUB DE 3 ET 4 ROUES DE L'ESTRIE - TRAVERSES DE ROUTES

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'aviser le Club 3 et 4 roues de l'Estrie que la Municipalité de Brigham est favorable au renouvellement des traverses de routes suivantes : Magenta Est, du Domaine, Choinière, Fortin et Giard situé sur son territoire;
- de demander que lors de l'entretien des sentiers, des précautions soient prises afin de ne pas laisser d'accumulation de neige ou de terre sur la chaussée;
- d'autoriser le directeur général ou l'inspecteur municipal à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2015-132
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
APPEL D'OFFRES 2012-03 – CESSION DE CONTRAT

ATTENDU la demande de cession du contrat de Services sanitaires G. Campbell au Groupe Deslandes Fortin.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'accepter la demande de cession du contrat de collecte, transport et disposition des boues et eaux de fosses septiques octroyé par la résolution 2012-132 à l'entreprise Services Sanitaires G. Campbell inc. au Groupe Deslandes Fortin inc.;
- d'autoriser le remplacement de la garantie d'exécution;
- d'autoriser le directeur général ou à directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2015-133
SÉCURITÉ PUBLIQUE
INONDATIONS RÉCURRENTES SECTEUR DECELLES – FORTIN
INRS - OFFRE DE SERVICE

ATTENDU QUE l'Institut national de recherche scientifique a reçu un mandat du ministère de la Sécurité publique concernant l'étude du risque inondation dans le secteur des rues Decelles – Fortin et du chemin Choinière touché par des inondations récurrentes;

ATTENDU QUE suite à la rencontre de démarrage tenu avec cet organisme, il serait pertinent d'obtenir des données supplémentaires.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de service présenté par monsieur Karem Chokmani de l'INRS afin d'effectuer des relevés terrains correspondant aux points de cotes de crue de l'événement Irène 2011 au montant de 1300 \$ pour le secteur des rues Decelles – Fortin et du chemin Choinière touché par des inondations récurrentes;
- d'autoriser la mise à jour de l'estimation des coûts d'un système de collecte des eaux usées dans ce secteur;

- de financer ces dépenses à même le fonds général de la municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou à directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2015-134
LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.

2015-135
ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

2015-136
VARIA

Aucun dossier.

2015-137
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2015-138
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de lever la séance. Il est 20h00.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE DU 23 JUIN 2015

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 23 juin 2015 à 8 h à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Philippe Dunn, Marc Labrecque, Danielle Cardin Pollender et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Monsieur le conseiller Réjean Racine est présent à compter du point 2015-141.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Urbanisme
 - 3.1 Projet de construction d'une école primaire à Brigham**
4. Voirie
 - 4.1 Appel d'offres 2012-06 – Déneigement et déglacage des chemins de la Municipalité de Brigham – Renouvellement de contrat**
 - 4.2 Appel d'offres 2015-07 – Travaux de pavage : Recouvrement partiel et rapiéçage - Contrat**
 - 4.3 Fermeture de la route 139 – Autorisation de circuler sur les chemins municipaux**
5. Sécurité publique
 - 5.1 Règlement numéro 2015-01 concernant la paix, l'ordre et les nuisances (RM 460) – Avis de motion**
6. Loisirs
 - 6.1 Programme d'infrastructures communautaires de Canada 150 Demande du Comité des loisirs de Brigham – Contribution municipale**
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

2015-139 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

2015-140 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté.

Arrivée de monsieur le conseiller Réjean Racine.

2015-141
URBANISME
PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À BRIGHAM

Attendu que la Municipalité de Brigham possède un nombre suffisant d'enfants pour remplir une école primaire;

Attendu que les élèves Brighamois sont répartis dans plusieurs écoles situées à l'extérieur du territoire Brighamois, ce qui ne facilite pas le sentiment d'appartenance à la communauté;

Attendu les projets de construction de plus de 200 nouveaux logements à Brigham au cours de la prochaine décennie;

Attendu que la construction d'une école primaire à Brigham s'inscrit dans la planification stratégique de la Municipalité et permettra de résoudre la problématique de surpopulation de l'école Saint-Vincent-Ferrier de Bromont;

Attendu la venue d'un nouveau CPE en 2017 sur le terrain contigu à celui prévu pour la nouvelle école primaire;

Attendu que la Municipalité de Brigham a déjà rencontré les représentants de la direction de la Commission scolaire Val-des-Cerfs pour les informer qu'elle possède un terrain pour la construction d'une nouvelle école sur son territoire et qu'elle travaille sur un projet d'intégration de celle-ci aux infrastructures municipales.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- de demander à la Commission scolaire Val-des-Cerfs d'inscrire à son plan de développement le projet de construction d'une nouvelle école à Brigham;
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministre responsable de la région de l'Estrie et député de Brome-Missisquoi.

2015-142
VOIRIE
APPEL D'OFFRES 2012-06 – DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM – RENOUELEMENT DE CONTRAT

Attendu que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes dans le cadre de l'appel d'offres 2012-06 :

Soumissionnaire	Contrat 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015	Option A 2015-2016	Option B 2016-2017
9221-2745 Québec inc.	824 029.27\$	285 604.69\$	291 248.88\$
Les Entreprises Allaire et Gince inc.	727 571.00\$	253 547.47\$	253 547.47\$
Ostiguy Excavation inc.	826 785.23\$	286 618.88\$	292 130.78\$
Roger Dion et Fils 2006 inc.	787 099.53\$	275 595.07\$	281 106.97\$

Attendu qu'elle est satisfaite des services rendus par l'entrepreneur.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- de se prévaloir des options A et B prévues à l'appel d'offres 2012-06 et de prolonger pour une période de deux années le contrat pour le déneigement et le déglacage des chemins de la Municipalité de Brigham avec le Groupe AllaireGince infrastructures inc. (anciennement Les Entreprises Allaire et Gince inc.) au montant de 253 547.47 \$ taxes incluses (plus l'avenant numéro 1) par saison;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

2015-143
VOIRIE
APPEL D'OFFRES 2015-07
TRAVAUX DE PAVAGE : RECOUVREMENT PARTIEL ET RAPIÉÇAGE
CONTRAT

Attendu que la Municipalité a reçu cinq soumissions dans le cadre de l'appel d'offres public 2015-07 :

Eurovia Québec Construction inc.	151 938.89 \$ taxes incluses
Fortin Asphalte Excavation inc.	78 757.88 \$ taxes incluses
Construction Bau-Val inc.	94 470.94 \$ taxes incluses
Asphalte des Cantons, division de Sintra inc.	105 512.56 \$ taxes incluses
Pavage Maska inc.	132 885.24 \$ taxes incluses

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter la plus basse soumission conforme, à prix unitaire, pour des travaux de pavage (recouvrement partiel et rapiéçage) soit la proposition de l'entreprise Fortin Asphalte Excavation inc. au prix estimé de 78 757.88 \$ taxes incluses;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2015-144
VOIRIE
FERMETURE DE LA ROUTE 139 – AUTORISATION DE CIRCULER
SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

Attendu que le projet de réfection du passage à niveau de la route 139 à Brigham entrainera la fermeture de cette route le 21 juillet prochain.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'informer Les chemins de fer du centre du Maine et du Québec Canada inc. et le ministère des Transports du Québec qu'elle autorise le détournement du trafic sur les chemins de la Municipalité de Brigham le 21 juillet prochain ou à une autre date au besoin;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive ou à signer tout document à cet effet.

2015-145
SÉCURITÉ PUBLIQUE
RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-01 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LES
NUISANCES (RM 460) - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Normand Delisle de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2015-01 concernant la paix, l'ordre et les nuisances (RM 460).

2015-146
LOISIRS
PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES DE CANADA 150 –
DEMANDE DU COMITÉ DES LOISIRS DE BRIGHAM
CONTRIBUTION MUNICIPALE

Attendu que de jeunes familles s'installent de plus en plus à Brigham et il faut s'assurer qu'elles ont les services pour assurer leur développement, et cela sans oublier la communauté en place représentant tous les âges de notre population.

Attendu que les enfants fréquentant les camps de jour demandent des jeux d'eaux pour agrémenter leurs activités estivales.

Attendu que le projet du Comité des loisirs de Brigham est cohérent avec la planification stratégique de la Municipalité.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'appuyer le projet d'amélioration du terrain de baseball et d'ajout de jeux d'eau présenté par le Comité des loisirs de Brigham (1974) inc. dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 au parc Gilles-Daigneault;
- que la Municipalité de Brigham confirme au Comité des loisirs de Brigham son engagement à contribuer pour un montant maximal de 100 000 \$ afin de permettre la réalisation de ce projet, lequel permettra notamment à la communauté brighamoise et aux communautés avoisinantes d'obtenir des espaces récréatifs sécuritaires et répondant aux besoins du milieu.
- de confirmer que la municipalité prendra à sa charge l'entretien de ces infrastructures afin d'en assurer la pérennité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

2015-147
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2015-148

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 8h23.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE DU 7 JUILLET 2015

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 7 juillet 2015 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque, Danielle Cardin Pollender et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des procès-verbaux des 2 et 23 juin 2015
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
6. Administration
 - 6.1 **Avocats – Mandats**
 - 6.2 **Indicateurs de gestion 2014 - Dépôt**
7. Urbanisme
 - 7.1 **Demande de dérogation mineure 2015-0003 – 375, chemin Miltimore**
8. Voirie
 - 8.1 **MTQ – Contrat d'entretien d'hiver**
 - 8.2 **Chemin Farr – Ponceau - Remplacement**
9. Eaux usées et eau potable
 - 9.1 **Eau potable secteur Guay – Qualité de l'eau - Purge**
10. Sécurité publique
 - 10.1 **Règlement numéro 2015-01 concernant la paix, l'ordre et les nuisances (RM 460) – Adoption**
11. Loisirs et culture
 - 11.1 **Fête municipale–Régie des alcools, des courses et des jeux – Demande de permis de réunion**
12. Environnement
13. Varia
 - 13.1 **Association pulmonaire du Québec – Don**
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2015-149

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2015-150

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 2 ET 23 JUIN 2015

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des 2 et 23 juin 2015.

2015-151
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 219 258.55 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2015-152
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2015-153
CORRESPONDANCE

Une copie de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

2015-154
ADMINISTRATION
AVOCATS - MANDAT

ATTENDU QUE le nombre et l'expertise requise pour mener à terme certains dossiers justifient le recours à des services juridiques externes ;

ATTENDU l'offre de services faite par la firme Therrien Couture, avocats.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à recourir au service de la firme Therrien Couture, avocats S.E.N.C.R.L. à taux horaire ou à prix forfaitaire, selon les besoins de la municipalité, pour un montant n'excédant pas 10 000 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

2015-155
ADMINISTRATION
INDICATEURS DE GESTION 2014 - DÉPÔT

Le directeur général dépose les indicateurs de gestion 2014.

Des copies des sommaires des indicateurs ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2015-156
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2015-0003
375, CHEMIN MILTIMORE

Madame Danielle Cardin Pollender présente la demande de dérogation mineure numéro DM 2015-0003.

Nature et effets de la demande DM 2015-0003 :

Permettre une marge de recul latérale du côté ouest de la propriété inférieure à celle prescrite à la grille des usages et normes pour la zone R1-29 du Règlement sur le zonage numéro 06-101, soit de 3 mètres minimum, pour une marge demandée de 2 mètres entre la ligne de lot à l'ouest de la propriété et la maison existante sur le lot.

Identification du site concerné : Matricule 5910-45-5407, situé au 375, chemin Miltimore à Brigham sur le lot 3 521 394 du cadastre du Québec.

La parole est donnée à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

2015-156
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2015-0003
375, CHEMIN MILTIMORE

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande ne causera pas de préjudice au voisinage et que son refus causerait un préjudice sérieux au propriétaire.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM 2015-0003 au bénéfice du lot 3 521 394 du cadastre du Québec (matricule 5910-45-5407), situé au 375, chemin Miltimore à Brigham et de permettre une marge de recul latérale du côté ouest de la propriété de 2 mètres entre la ligne de lot à l'ouest de la propriété et la maison existante lorsque la norme prescrite à la grille des usages et normes pour la zone R1-29 du Règlement sur le zonage numéro 06-101 est de 3 mètres minimum.

2015-157
VOIRIE
MTQ – CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre du ministère des Transports du Québec pour le déneigement des chemins des Érables, Curé-Godbout, Brigham et Gaudreau au montant de 39 926.68 \$ pour la saison 2015-2016 avec possibilité de renouvellement pour 2 années subséquentes;
- que cette résolution soit conditionnelle à l'autorisation de la Ville de Farnham pour les chemins situés sur son territoire;

- que la possibilité de renouvellement pour la saison 2017-2018 soit conditionnelle au consentement explicite de la Municipalité de Brigham considérant l'obligation de retourner en appel d'offres préalablement à son acceptation;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

2015-158

VOIRIE

CHEMIN FARR – PONCEAU - REMPLACEMENT

ATTENDU la nécessité de procéder rapidement au remplacement d'un ponceau sur le chemin Farr afin d'assurer la libre circulation des véhicules;

ATTENDU QUE ce chemin est limitrophe avec la Ville de Bromont.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'autoriser le remplacement d'un ponceau sur le chemin Farr pour un montant maximal estimé à 2321 \$ plus taxes;
- de demander à la Ville de Bromont de rembourser 50 % du coût des travaux;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2015-159

EAUX USÉES ET EAU POTABLE

EAU POTABLE SECTEUR GUAY – QUALITÉ DE L'EAU - PURGE

ATTENDU la nécessité de réaliser une intervention rapide sur le réseau d'aqueduc du secteur Guay afin de maintenir une qualité d'eau acceptable pour une résidence située en fin de ligne lors d'une baisse de pression.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à faire installer une purge près du 121, rue Guay afin d'éliminer l'accumulation de sédiments dans la conduite à cet endroit dans les limites de leur pouvoir de délégation;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2015-160
SÉCURITÉ PUBLIQUE
RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-01 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET
LES NUISANCES (RM 460) - ADOPTION

Le Maire mentionne l'objet de ce règlement, son coût, sa portée.

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 2015-01 concernant la paix, l'ordre et les nuisances (RM 460).

Des copies ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM



Règlement numéro 2015-01 concernant la paix, l'ordre
et les nuisances (RM 460)

ATTENDU les pouvoirs conférés par le *Code municipal*;

ATTENDU que le *Conseil* désire adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que la Sûreté du Québec, dans le cadre de sa politique de gestion, portera assistance au fonctionnaire désigné par le *Conseil* en regard de sa mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique;

ATTENDU qu'avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 23 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil décrète ce qui suit :

- **PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

- **DÉFINITIONS**

Aux fins du présent règlement, les mots et expressions suivants signifient :

Agent de la Paix : Un policier voyant à l'application du présent règlement ;

Aire à Caractère Public : Tout chemin, *Rue*, escalier, jardin, *Parc*, terrain de jeux, sentier multifonctionnel, estrade, stationnement à l'usage public, tout lieu de rassemblement extérieur où le public a accès, incluant toute plage publique propriété d'une municipalité;

Autorité Compétente : *Agent de la Paix* et Fonctionnaire Désigné chargé de l'application du présent règlement ou d'une partie du présent règlement ;

Conseil : Le *Conseil* municipal de Brigham;

Endroit Public : Les magasins, les garages et stations-service, les églises, les hôpitaux, les écoles et terrains qui sont sous sa responsabilité, les centres communautaires, les édifices municipaux ou gouvernementaux, les restaurants, les bars, les brasseries ou tout autre établissement et/ou commerce du genre où des services ou des biens sont offerts au public incluant les *Parcs* et les *Aires à Caractère Public*, ainsi que les aires communes et stationnements de tous ces endroits;

Fonctionnaire Désigné : Une personne désignée par le *Conseil* pour voir à l'application du présent règlement ou d'une partie du présent règlement ;

Immeuble : Un immeuble au sens du *Code civil du Québec*.

Jour : Période de la journée comprise entre 7h et 21h inclusivement

Lieu Commercial Exploité : Bâtiment(s) et terrain servant à l'exploitation d'un commerce ou d'une entreprise en opération

Maison d'Habitation : Bâtiment total ou partiel ou une construction tenu ou occupé comme résidence permanente ou temporaire incluant une unité qui est conçue pour être mobile et pour être utilisée comme résidence permanente ou temporaire.

Nuit : Période de la journée comprise entre 21h et 7h le lendemain.

Parc : Les parcs situés sur le territoire de la municipalité et qui sont sous sa juridiction ce qui comprend tous les espaces publics où le public a accès à des fins de repos ou de détente, de jeu ou de sport ou pour toute autre fin similaire.

Rue : Une ruelle, un chemin, un trottoir, un passage, une promenade ou tout autre endroit dédié à la circulation des piétons, des bicyclettes et des véhicules routiers.

CHAPITRE I L'ORDRE

- **TIR AU FUSIL**

Il est défendu de décharger ou de tirer à l'arc, à l'arbalète, à la carabine, soit à air comprimé ou à tout autre système, au fusil, au fusil à peinture, au pistolet ou à toute autre arme à feu dans un rayon de cent cinquante (150) mètres de toute *Maison d'Habitation* ou *Lieu Commercial Exploité*.

Le paragraphe précédent ne s'applique pas aux champs de tir dûment accrédités par le gouvernement du Québec et aux limites des terrains exploités par la Défense Nationale.

- **DÉFENSE D'AVOIR SUR SOI UNE ARME**

Il est défendu de se trouver dans un *Endroit Public* en ayant sur soi un arc, une arbalète, une carabine, soit à air comprimé ou à tout autre système, un fusil, un fusil à peinture, un pistolet ou à toute autre arme à feu, un couteau, une épée, une machette ou un autre objet similaire, sans motif raisonnable. Aux fins du présent article, l'autodéfense ne constitue pas un motif raisonnable. L'*Autorité Compétente* peut confisquer un tel objet.

- **DÉFENSE D'INJURIER**

Il est défendu d'insulter, d'injurier, de blasphémer ou de provoquer par des paroles ou des gestes l'*Autorité Compétente* dans l'exercice de ses fonctions.

Il est défendu d'insulter ou d'injurier une personne se trouvant dans une *Rue* ou dans un *Endroit Public*.

- **REFUS D'OBTEMPÉRER**

Il est défendu à toute personne de refuser d'obéir ou d'obtempérer à un ordre donné par l'*Autorité Compétente* dans l'exercice de ses fonctions.

- **PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ**

Il est défendu de pénétrer ou de se trouver, sans autorisation, à l'intérieur d'un périmètre de sécurité.

- **APPEL D'URGENCE 911 INJUSTIFIÉ**

Il est défendu, sans justification légitime, de composer le numéro de la ligne téléphonique du service d'urgence 911 et/ou du service de police.

- **REFUS DE QUITTER UN ENDROIT PUBLIC, UNE PROPRIÉTÉ PRIVÉ OU UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE**

Il est défendu à toute personne en état de violation d'une loi, d'un règlement des gouvernements ou d'un règlement municipal, après avoir été sommé par l'*Autorité Compétente* dans l'exercice de ses fonctions, ou par le responsable d'un établissement d'entreprise ou encore le responsable ou le surveillant d'un *Endroit Public*, de refuser de quitter immédiatement ledit *Endroit Public* ou ledit établissement d'entreprise.

Commet une infraction, quiconque refuse de quitter immédiatement un *Endroit Public* lorsqu'il y est sommé par l'*Autorité Compétente* dans l'exercice de ses fonctions ou par une personne qui en a la surveillance ou encore la responsabilité.

Commet une infraction, quiconque refuse de quitter immédiatement une propriété privée lorsqu'il y est sommé par une personne qui y réside ou qui en a la surveillance ou la responsabilité.

Commet une infraction, quiconque se trouve sur une propriété privée sans excuse légitime.

Le refus d'obtempérer à la sommation verbale constitue un trouble de la paix et de l'ordre public.

- **CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES DANS UN ENDROIT PUBLIC**

Il est défendu d'avoir en sa possession, dans un *Endroit Public* ou dans un véhicule stationné dans un *Endroit Public*, une boisson alcoolisée dont l'ouverture n'est pas scellée, sauf aux endroits autorisés par la Régie des alcools, des courses et des jeux ou lors de festivités, aux endroits ayant fait l'objet d'une autorisation au préalable par le *Conseil*.

- **ÉTAT D'INTOXICATION DANS UN ENDROIT PUBLIC**

Nul ne peut se trouver dans un *Endroit Public*, notamment suite à une intoxication à une consommation excessive d'alcool ou de drogue et qui, par le fait même, trouble un ou des usagers de cet *Endroit Public* ou les incommode ou les dérange.

- **DÉFENSE D'AVOIR UN OBJET FACILITANT LA CONSOMMATION DE STUPÉFIANT**

Il est interdit, dans un *Endroit Public* ou une *Rue*, d'avoir en sa possession quelque objet, matériel ou équipement servant ou facilitant la consommation de stupéfiant au sens de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, à savoir et sans restreindre la généralité de ce que précède, toute pipe à hash, bonbonne, balance portative et tout autre objet relié à la consommation de stupéfiants.

- **DÉFENSE DE SE BATTRE OU SE TIRAILLER**

Il est défendu de se battre ou se tirailler dans un *Endroit Public*.

- **DÉFENSE D'ESCALADER OU DE GRIMPER**

Il est défendu d'escalader ou de grimper sur une statue, un poteau, un fil, un bâtiment ou une clôture, ou sur tout autre assemblage ordonné de matériaux servant d'appui, de support ou de soutien dans un *Endroit Public*, sauf dans les jeux spécialement aménagés à cette fin.

- **DÉFENSE DE VANDALISER**

Il est défendu de commettre des gestes de vandalisme dans un *Endroit Public*, plus particulièrement d'endommager, dessiner, peindre, peindre ou autrement marquer tout bâtiment, poteau, arbre, fil, statue, banc, *Rue* ou tout autre assemblage ordonné de matériaux servant de structure, d'appui, de support ou de soutien.

- **DÉFENSE DE SE TROUVER, DE CHASSER, DE FLÂNER OU DE VAGABONDER SUR LA PROPRIÉTÉ D'AUTRUI**

Il est défendu de se trouver, de chasser, de flâner ou de vagabonder sur la propriété d'autrui sans autorisation du propriétaire ou de l'occupant à cette fin.

- **DÉFENSE DE FLÂNER, MENDIER, DORMIR OU DE VAGABONDER DANS UN ENDROIT PUBLIC**

Sous réserve d'une autorisation à cet égard, il est défendu de flâner, mendier, dormir ou de vagabonder dans un *Endroit Public*.

- **DÉFENSE DE SATISFAIRE EN PUBLIC À UN BESOIN NATUREL**

Il est défendu de cracher, d'uriner ou de déféquer dans un endroit autre que prévu à cette fin et/ou sur la propriété privée, sauf aux endroits spécialement aménagés à cette fin.

- **DÉFENSE DE COMMETTRE UN ACTE INDÉCENT**

Il est défendu à toute personne se trouvant dans un *Endroit Public* ou une *Rue* d'y proférer des obscénités, que ces paroles ou cris soient adressés ou non à quelqu'un.

Il est défendu à toute personne se trouvant dans un *Endroit Public* ou une *Rue* d'y commettre ou de prendre part à tout acte indécent, exhibitionniste ou obscène que ce soit par son comportement ou sa tenue vestimentaire.

- **DÉFENSE DE SE BAIGNER DANS UNE FONTAINE**

Il est défendu, dans un *Endroit Public*, de se baigner dans une fontaine ou autre bassin d'eau décoratif ou d'y faire baigner des animaux, ou d'y jeter quoique ce soit.

- **DÉFENSE D'UTILISER LES PISCINES PUBLIQUES HORS DES HEURES D'OUVERTURE**

Il est interdit à toute personne d'utiliser les piscines publiques, la *Nuit*, entre les heures décrétées pour la fermeture et l'ouverture ou lorsque qu'elles sont sans surveillances par des employés de la municipalité.

- **DÉFENSE DE SE TROUVER SUR LE TERRAIN D'UNE ÉCOLE OU À PROXIMITÉ**

Il est défendu de se trouver sur le terrain d'une école ou à proximité sans motif, entre 7h et 17h lors d'une journée scolaire.

- **DÉFENSE D'ORGANISER UN RASSEMBLEMENT DANS UN ENDROIT PUBLIC**

Nul ne peut organiser, diriger ou participer à une activité, une marche ou une course regroupant plus de quinze (15) participants dans un *Endroit Public* sans avoir préalablement obtenu une autorisation de la municipalité à cet effet.

Le *Fonctionnaire Désigné* peut émettre une autorisation permettant la tenue d'une telle activité aux conditions suivantes :

- a) Le demandeur aura préalablement présenté à la municipalité et à la Sûreté du Québec un plan détaillé de l'activité.
- b) Le demandeur aura satisfait aux mesures de sécurité recommandées par la Sûreté du Québec.
- c) Le demandeur aura acquitté des frais prévus par résolution, s'il y a lieu.

Sont exemptés d'obtenir une telle autorisation les cortèges funèbres, les mariages et les événements à caractère civique déjà assujettis à une autre loi.

Advenant le non respect des conditions d'autorisation, l'*Autorité Compétente* peut, en plus d'infliger une amende tel que prévue à l'article 42, révoquer ladite autorisation.

- **DÉFENSE DE TROUBLER UNE ACTIVITÉ PUBLIQUE**

Il est défendu de troubler ou d'incommoder une assemblée publique, une manifestation, une parade, une marche, une course ou toute autre activité de même nature dûment autorisée par l'*Autorité Compétente*, le *Conseil* ou autorisée par le présent règlement en faisant du bruit ou en tenant une conduite inconvenante dans le lieu ou près de ce lieu, de manière à troubler l'ordre ou la solennité de l'activité. Il est également défendu de faire du bruit et d'incommoder une représentation, exposition ou lecture publique.

- **DÉFENSE D'INCOMMODER LES PASSANTS**

Il est défendu d'obstruer une *Rue* ou un sentier de manière à embarrasser ou incommoder les personnes qui doivent y passer.

- **DÉFENSE D'INCOMMODER LES OCCUPANTS D'UNE MAISON D'HABITATION**

Il est défendu de sonner, frapper ou cogner à la porte ou à la fenêtre d'une *Maison d'Habitation* ou d'une propriété servant à l'habitation sans motif valable de façon à troubler ou déranger les occupants.

- **DÉFENSE DE RÔDER AUTOUR D'UNE PROPRIÉTÉ PRIVÉE**

Il est défendu de rôder autour d'une propriété privée dans le but de surprendre une personne ou de voir ce qui se passe à l'intérieur.

- **DÉFENSE DE SE TROUVER DANS UN PARC APRÈS 23 H**

Il est défendu de se trouver dans un *Parc* entre 23 h et 7 h, sauf lors d'une activité autorisée par l'*Autorité Compétente*, le *Conseil* ou autorisée par le présent règlement.

Il est défendu de pénétrer ou de se trouver sur le site d'un *Parc* à usage contrôlé, tel une piscine publique, un *Parc* pour planches à roulettes ou un terrain de tennis en dehors des heures d'ouverture ou lorsque le site est fermé au moyen d'une clôture ou d'une barrière.

CHAPITRE II **NUISANCES**

- **DÉPÔT DE DÉCHETS DANS UN ENDROIT PUBLIC**

Le fait de jeter ou de déposer des ordures, immondices ou autres saletés dans un *Endroit Public* ou sur la propriété d'autrui à l'exception des endroits prévus à cet effet, ou d'y jeter ou déposer un animal mort ou autre matière nuisible constitue une nuisance et est prohibé par le présent règlement.

- **NETTOYAGE D'UN ENDROIT PUBLIC**

Toute personne qui souille un *Endroit Public* doit en effectuer le nettoyage dans les plus brefs délais de façon à le rendre identique à ce qu'il était avant qu'il ne soit ainsi souillé.

Si le nettoyage nécessite l'interruption ou le détournement de la circulation routière ou piétonnière, le débiteur de l'obligation de nettoyer doit en aviser au préalable le *Fonctionnaire Désigné*.

Le fait de souiller un *Endroit Public*, notamment en y déposant ou en y jetant de la terre, du sable, de la boue, des pierres, de la glaise, des déchets domestiques, des eaux sales, du papier, de l'huile, de l'essence, des pneus ou tout autre objet ou substance et d'omettre d'en faire le nettoyage tel que précité constitue une nuisance et est prohibé par le présent règlement.

Toute personne qui souille la propriété de la municipalité affectée à l'utilité publique qui omet d'effectuer le nettoyage selon les modalités prescrites devient débiteur envers la municipalité du coût du nettoyage effectué par cette dernière, en sus de l'amende prescrite en vertu du présent règlement.

- **FEU EXTÉRIEUR**

a) Constitue une nuisance et est prohibé le fait d'allumer ou de maintenir allumé un feu extérieur, incluant un feu d'herbe et le brûlage de déchets, dans un endroit privé sans permis, sauf s'il s'agit d'un feu extérieur de bois allumé dans un foyer spécialement conçu à cet effet.

Sans limiter la portée de ce qui précède, tout feu de foyer extérieur doit être protégé au moyen d'un pare-étincelles et des agents extincteurs en quantité suffisante doivent être présents sur les lieux. Le feu doit être sous surveillance en tout temps par une personne majeure.

- b) Constitue également une nuisance et est prohibé le fait d'émettre ou de permettre que soit émise, par quelque moyen que ce soit, toute fumée, senteur ou odeur désagréable, infecte ou nauséabonde, de nature à nuire, à indisposer ou à causer des ennuis de quelque nature que ce soit au voisinage ou au public, sous réserves des activités agricoles exercées conformément aux dispositions de lois et règlements en vigueur.
- c) Il est prohibé de faire ou maintenir un feu de joie à moins d'être détenteur d'un permis valide préalablement émis par l'*Autorité Compétente*. Le titulaire du permis doit nettoyer ou faire nettoyer le site de tout feu de joie, y compris les cendres du foyer, dans les vingt-quatre (24) heures suivant la fin de l'événement.

• **PROJECTION DE LUMIÈRE**

La projection directe de lumière en dehors du terrain ou du lot où se trouve la source de la lumière, susceptible de causer un danger public ou de nuire au confort du voisinage constitue une nuisance et est prohibée par le présent règlement.

• **LES PIÈCES PYROTECHNIQUES**

Il est interdit d'utiliser des pièces pyrotechniques dans des conditions qui présentent un risque particulier d'incendie.

Sans limiter la portée de ce qui précède, l'utilisation des pièces pyrotechniques à faible risque est autorisée aux conditions suivantes :

- a) l'utilisateur doit être âgé de dix-huit (18) ans ou plus;
- b) le terrain sur lequel les pièces pyrotechniques sont utilisées doit être libre de tout matériau ou débris, de façon à éviter les risques d'incendie;
- c) la zone de lancement et de dégagement doit être à une distance minimum de quinze mètres (15 mètres) de toute maison, bâtiment, construction et champ cultivé.

• **DÉFENSE D'AVOIR OU DE FAIRE USAGE DE PÉTARD**

Il est interdit à quiconque d'avoir en sa possession ou de faire usage de pétard.

CHAPITRE III BRUIT

• **DISPOSITION GÉNÉRALE**

Le fait, par quiconque, dont le propriétaire, le locataire, le gestionnaire, l'usager ou l'occupant d'un *Immeuble* de faire, laisser faire ou permettre qu'il soit fait du bruit en contravention avec l'une ou l'autre des dispositions du présent chapitre constitue une nuisance et est prohibé par le présent règlement.

• **BRUIT SUSCEPTIBLE DE TROUBLER LA PAIX**

Il est défendu de faire, de provoquer ou d'inciter à faire, de quelque façon que ce soit, du bruit susceptible de troubler la paix, la tranquillité, le confort, le repos, le bien-être ou de nature à empêcher l'usage paisible de la propriété d'un ou de plusieurs citoyens.

Est notamment susceptible d'ainsi troubler la paix le fait de :

- a) Faire des travaux de construction, de rénovation ou de réparation d'un bien meuble ou *Immeuble* la *Nuit* en tout lieu situé à proximité d'une *Maison d'Habitation* ;
- b) Faire usage, la *Nuit*, d'un équipement motorisé, notamment une tondeuse à gazon, une scie mécanique, une fendeuse, un compresseur ou un système de réfrigération d'un camion ou d'une remorque.

- **EXCEPTIONS**

N'est pas considéré comme une nuisance le bruit émis à l'occasion d'une activité énumérée ci-après, si elle est exercée conformément à l'usage et aux règles de l'art et en conformité avec la législation provinciale:

- a) Les travaux de construction, de réparation et de modification d'un bâtiment ou d'un ouvrage exécutés le *Jour* sur les lieux d'un chantier du lundi au samedi inclusivement;
- b) Les travaux d'utilité publique;
- c) Les travaux de déblaiement de la neige;
- d) La coupe et l'émondage d'arbres et d'arbustes effectués le *Jour*;
- e) Les festivités ou événements récréatifs ou sportifs autorisés par le *Conseil*;
- f) L'utilisation justifiée d'un système d'alarme;
- g) L'usage de sirènes par les services de sécurité publique;
- h) Les activités agricoles en zone agricole;
- i) Les activités industrielles qui peuvent être contrôlées en vertu de d'autres dispositions que des règlements municipaux.

- **DÉFENSE DE FAIRE DU TAPAGE**

- Il est défendu de causer du trouble ou de faire du bruit excessif en criant, jurant, blasphémant, en se battant ou en se conduisant d'une façon à importuner un ou des voisins ou un ou des passants.

- **MOTEUR D'UN VÉHICULE, REMORQUE OU D'UNE LOCOMOTIVE STATIONNAIRE**

Il est interdit de laisser, pendant plus de dix (10) minutes continues la *Nuit*, tourner le moteur d'un véhicule autre qu'une voiture et une motocyclette. De plus, dans les zones résidentielles, il est interdit en tout temps de laisser tourner le moteur d'un camion stationné ou immobilisé.

CHAPITRE IV ADMINISTRATION ET PÉNALITÉS

- **APPLICATION DU RÈGLEMENT**

Le *Conseil* autorise le *Fonctionnaire Désigné* à appliquer le présent règlement, à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement et autorise généralement ces personnes à délivrer en conséquence les constats d'infraction utiles à cette fin indiquant la nature de l'infraction reprochée et le montant de l'amende. Les procédures de suivi et d'application pour une infraction émise suite à l'émission d'un constat d'infraction pour contravention au présent règlement sont régies par le *Code de procédure pénale du Québec* (LRQ, chapitre C-25.1).

- **DROIT DE VISITE**

Le *Fonctionnaire Désigné* est autorisé à visiter et à examiner, à toute heure raisonnable, toute propriété immobilière ou mobilière, ainsi que l'intérieur et l'extérieur de ces dites propriétés, pour s'assurer du respect du présent règlement.

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une telle propriété immobilière ou mobilière est tenu de recevoir le *Fonctionnaire Désigné*, de le laisser pénétrer à la demande de celle-ci et de répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution du présent règlement.

Sur demande, le *Fonctionnaire Désigné* qui procède à une inspection doit établir son identité et exhiber le certificat, délivré par la municipalité, attestant sa qualité de *Fonctionnaire Désigné*.

- **AMENDES**

Quiconque contrevient à l'un des articles du présent règlement commet une infraction et est passible, s'il s'agit d'une première infraction, d'une amende minimale de 150 \$ et maximale de 1 000 \$ pour une personne physique, et d'une amende minimale de 250 \$ et maximale de 2 000 \$ pour toute personne morale.

En cas de récidive, l'amende minimale est de 250 \$ et l'amende maximale est de 2 000 \$ pour une personne physique, et l'amende minimale est de 450 \$ et l'amende maximale est de 4 000 \$ pour une personne morale.

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus. Ces frais sont établis conformément aux tarifs adoptés en vertu du *Code de procédure pénale du Québec* (LRQ, chapitre C-25.1)

Les délais pour le paiement des amendes et des frais imposés en vertu du présent article ainsi que les conséquences du défaut de payer lesdites amendes et les frais dans les délais prescrits sont établis conformément au *Code de procédure pénale du Québec* (LRQ, chapitre C-25.1).

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction, conformément au présent article.

- **POURSUITES PÉNALES**

Le *Conseil* autorise l'*Autorité Compétente* à entreprendre une poursuite pénale et à délivrer un constat d'infraction contre tout contrevenant à l'une quelconque des dispositions du présent règlement.

- **ANNULATION ET REMPLACEMENT DE L'ANCIEN RÈGLEMENT**

Le présent règlement annule et remplace à toute fin que de droit le règlement numéro 2012-05 concernant la paix, l'ordre et les nuisances (RM 460).

Le remplacement des anciennes dispositions par le présent règlement n'affecte pas les procédures intentées sous l'autorité du règlement remplacé, non plus que les infractions pour lesquelles des procédures n'auraient pas encore été intentées, lesquelles se continueront sous l'autorité dudit règlement remplacé jusqu'à jugement final et exécution.

• **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Adopté à Brigham, ce 7 juillet 2015.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier

2015-161
LOISIRS ET CULTURE
FÊTE MUNICIPALE - RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET
DES JEUX DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à demander un permis de réunion à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la Fête municipale du 22 août 2015;
- d'assumer les frais de ce permis de 86 \$ à même le fonds général de la municipalité.

2015-162
ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

2015-163
VARIA
ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC - DON

Madame Danielle Cardin Pollender ne participe pas à l'adoption de la présente résolution.

Suite au décès de monsieur Robert Cardin, père de madame Danielle Cardin Pollender, conseillère municipale, il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement de faire un don de 100 \$ à l'Association pulmonaire du Québec en sa mémoire.

2015-164
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2015-165
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unaniment de lever la séance. Il est 20h02.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE DU 11 AOÛT 2015

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 11 août 2015 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Réjean Racine, Marc Labrecque, Danielle Cardin Pollender et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Monsieur Philippe Dunn est absent.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 7 juillet 2015
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
6. Administration
 - 6.1 Règlement numéro 2015-02 déléguant certains pouvoirs en matière contractuelle – Avis de motion**
 - 6.2 Congrès de la FQM**
7. Urbanisme
8. Voirie
 - 8.1 Barrière de sécurité en béton (Jersey) – Enlèvement et disposition**
9. Eaux usées et eau potable
 - 9.1 Eau potable secteur Guay – Hydrogéologue – Mandat – Avis et demande au MAMOT**
10. Sécurité publique
11. Loisirs et culture
 - 11.1 Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase III Demande d'aide financière - Projet d'amélioration du terrain de baseball et d'ajout de surfaces récréatives (Phase IV) au parc Gilles-Daigneault**
 - 11.2 Fête municipale 2015**
12. Environnement
 - 12.1 Barrières de sécurité en béton et conteneur – Enlèvement et relocalisation**
13. Varia
 - 13.1 Citoyen de l'année 2014**
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2015-166

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en enlevant l'item 8.1 et en gardant le varia ouvert.

2015-167
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2015

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unaniment d'approuver le procès-verbal du 7 juillet 2015.

2015-168
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unaniment d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 230 283.11 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2015-169
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2015-170
CORRESPONDANCE

Une copie de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

2015-171
ADMINISTRATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-02 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN
MATIÈRE CONTRACTUELLE

Avis de motion est donné par Normand Delisle, maire, de la présentation pour adoption à une prochaine séance du *Règlement numéro 2015-02 déléguant certains pouvoirs en matière contractuelle*. L'objet de ce règlement sera d'attribuer certains pouvoirs au directeur général concernant l'octroi des contrats de la municipalité.

2015-172
ADMINISTRATION
CONGRÈS DE LA FQM

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unaniment d'autoriser le maire, M. Normand Delisle, madame la conseillère Danielle Cardin Pollender ainsi que messieurs les conseillers Marc Labrecque et Philippe Dunn à participer au prochain congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu les 24, 25 et 26 septembre 2015 à Québec;

D'inscrire les élus intéressés et de permettre le remboursement des dépenses relatives à cet événement (frais de repas, de transport et d'hébergement) conformément à la réglementation.

2015-173
URBANISME

Aucun dossier.

2015-174
VOIRIE

Aucun dossier.

2015-175
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
EAU POTABLE SECTEUR GUAY – HYDROGÉOLOGUE – MANDAT
AVIS ET DEMANDE AU MAMOT

ATTENDU la nécessité de procéder rapidement aux relevés terrains dans le dossier du réseau d'aqueduc du secteur Guay;

ATTENDU QUE ces travaux doivent être encadrés par un hydrogéologue;

ATTENDU QUE la firme d'hydrogéologues Laforest Nova Aqua a une excellente connaissance du dossier;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'aviser le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de l'intention de la Municipalité de Brigham d'accorder un contrat de gré à gré à une firme d'hydrogéologue pour accélérer la recherche d'une solution définitive dans le dossier d'alimentation en eau potable du secteur Guay, et ce, pour des motifs de saine administration;
- d'autoriser le directeur général ou à directrice générale adjointe à transmettre, pour et au nom de la Municipalité de Brigham, toute demande et à signer tout document visant à obtenir une permission ou une dérogation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, si requis, relativement à l'attribution d'un tel contrat.

2015-176
SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

2015-177
LOISIRS ET CULTURE
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES
ET RÉCRÉATIVES – PHASE III – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
– PROJET D'AMÉLIORATION DU TERRAIN DE BASEBALL ET
D'AJOUTS DE SURFACES RÉCRÉATIVES (PHASE IV) AU PARC
GILLES-DAIGNEAULT

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- QUE la Municipalité de Brigham autorise la présentation du projet d'amélioration du terrain de baseball et d'ajout de surfaces récréatives (Phase IV) au parc Gilles-Daigneault au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Brigham à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- QUE la Municipalité de Brigham désigne monsieur Jean-François Grandmont, directeur général ou madame Guylaine Poudrier, directrice générale adjointe comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2015-178
LOISIRS ET CULTURE
FÊTE MUNICIPALE 2015

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'inviter les Brighamoises et les Brighamois à participer en grand nombre à la Fête municipale qui aura lieu le 22 août prochain au parc Gilles-Daigneault.

2015-179
ENVIRONNEMENT
BARRIÈRES DE SÉCURITÉ EN BÉTON ET CONTENEUR
ENLÈVEMENT ET RELOCALISATION

ATTENDU QUE la présence de barrières de sécurité en béton (Jersey) et d'un conteneur incite les gens à continuer à déposer des pneus et des déchets dans le stationnement du Pavillon Gilles-Giroux malgré la signalisation.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à vendre de gré à gré ou à disposer à titre gratuit des barrières de sécurité de béton (Jersey) présentes près du stationnement du Pavillon Gilles-Giroux et à relocaliser le conteneur à déchet.

2015-180
VARIA
CITOYEN DE L'ANNÉE 2014

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de nommer madame Anne Janecek Dunn citoyenne de l'année 2014 pour son implication et son bénévolat dans la municipalité.

2015-181
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2015-182
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de lever la séance. Il est 20h00.

Marc Labrecque
Maire suppléant

Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 1^{er} septembre 2015 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Réjean Racine, Philippe Dunn, Danielle Cardin Pollender et Gisèle Thériault sous la présidence du maire suppléant Monsieur Marc Labrecque.

Messieurs Normand Delisle et Daniel Meunier sont absents.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 11 août 2015
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
 - 5.1 Ministre des Transports - Entretien de la signalisation aux passages à niveau - Subvention**
6. Administration
 - 6.1 Politique de gestion contractuelle - Adoption**
 - 6.2 Règlement numéro 2015-02 déléguant certains pouvoirs en matière contractuelle – Adoption**
7. Urbanisme
8. Voirie
 - 8.1 Ponceau chemin Hallé Est (près du chemin Chadsey) – Travaux Sintra – Acceptation**
 - 8.2 Travaux de réfection du pont du village – Parc Claude-Piel – Remise et état et quittance**
9. Eaux usées et eau potable
 - 9.1 Station d'épuration du village – Achat d'une pompe**
10. Sécurité publique
 - 10.1 Plainte de bruit sur la route 139 – Demande au MTQ**
11. Loisirs et culture
 - 11.1 Fête municipale – Remerciements**
 - 11.2 MRC – PGMR - Recyc-Québec – Autorisation d'accès aux données**
12. Varia
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

2015-183

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2015-184
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AOÛT 2015

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 11 août 2015.

2015-185
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 169 642,44 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2015-186
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2015-187
CORRESPONDANCE
MINISTRE DES TRANSPORTS – ENTRETIEN DE LA
SIGNALISATION AUX PASSAGES À NIVEAU - SUBVENTION

Une lettre du ministre des Transports du Québec, Monsieur Robert Poëti, confirmant l'octroi d'une subvention de 19 863 \$ pour le remboursement des travaux d'entretien de la signalisation aux passages à niveau pour l'année 2015.

2015-188
ADMINISTRATION
POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE - ADOPTION

Les membres du conseil déclarent avoir lu cette politique et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'adopter la Politique de gestion contractuelle numéro 2015-01 jointe à la présente résolution en remplacement de la Politique de gestion contractuelle 2010-01;
- que cette politique soit publiée sur le site Internet de la municipalité et qu'une copie conforme soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Des copies de la présente politique ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

**POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE
NUMÉRO 2015-01**

PRÉSENTATION

La présente « Politique de gestion contractuelle » est adoptée en vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal.

En vertu de cette disposition, toute municipalité doit adopter une politique de gestion contractuelle s'appliquant aux contrats municipaux et prévoyant des mesures pour assurer une saine concurrence entre les personnes contractant ou voulant contracter avec la municipalité. Les mesures en question doivent viser sept (7) thèmes de préoccupation clairement précisés dans cette disposition législative. Ces thèmes doivent contenir minimalement deux mesures spécifiques.

Il est à noter que la présente politique n'a pas pour objectif de remplacer, modifier ou bonifier toute disposition législative ou règle jurisprudentielle applicable en matière d'octroi ou de gestion de contrats municipaux.

SECTION I - LES MESURES DE MAINTIEN D'UNE SAINTE CONCURRENCE

1. Mesures visant à assurer que tout soumissionnaire ou l'un de ses représentants n'a pas communiqué ou tenté de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un des membres du comité de sélection relativement à la demande de soumissions pour laquelle il a présenté une soumission

- a) Le conseil délègue au directeur général, par règlement, le pouvoir de former tout comité de sélection nécessaire pour recevoir, étudier les soumissions reçues et tirer les conclusions qui s'imposent selon le processus prescrit par la loi.
- b) Tout comité de sélection doit être composé d'au moins trois membres.
- c) Tout membre du conseil et tout employé doit préserver, en tout temps, la confidentialité de l'identité des membres de tout comité de sélection.
- d) Les membres du comité de sélection retenus par la Municipalité pour l'assister dans le cadre du processus de l'appel d'offres doivent obligatoirement signer, au début de leur mandat, l'engagement de confidentialité prévu à l'Annexe I de la présente Politique.
- e) Lors de tout appel d'offres exigeant la création d'un comité de sélection, les documents d'appel d'offres doivent contenir des dispositions aux effets suivants :
 - Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission une déclaration (Annexe II) attestant que ni lui ni aucun de ses représentants n'a communiqué ou tenté de communiquer, dans le but d'exercer une influence, avec un des membres du comité de sélection.
 - Le défaut de produire cette déclaration a pour effet d'entraîner le rejet de la soumission.

- Si un soumissionnaire ou un de ses représentants communique ou tente de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un des membres du comité de sélection, sa soumission sera automatiquement rejetée.
- f) Tout contrat doit prévoir une clause permettant à la Municipalité de résilier ce contrat si le fait qu'une personne ait communiqué ou tenté de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un des membres du comité de sélection relativement à une demande de soumission, est découvert après son attribution.

2. Mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres
--

- a) Aucun employé ou membre du conseil ne peut divulguer un renseignement permettant de connaître le nombre ou l'identité des personnes qui ont présenté une soumission ou qui ont demandé une copie de la demande de soumissions, d'un document auquel elle renvoie ou d'un document additionnel qui y est lié jusqu'à l'ouverture des soumissions.
- b) Tout appel d'offres doit prévoir que le soumissionnaire doit, pour tout renseignement, s'adresser uniquement par écrit au directeur général ou à son représentant dont les coordonnées apparaissent à l'appel d'offres.
- c) Tout employé ou membre du conseil de la Municipalité ne doit pas communiquer des renseignements à un soumissionnaire dans le cadre d'un processus d'appel d'offres et doit le diriger obligatoirement vers le directeur général ou son représentant dont les coordonnées apparaissent à l'appel d'offres.
- d) Tout renseignement disponible concernant un appel d'offres doit être accessible de manière impartiale et uniforme pour tous les soumissionnaires potentiels. Plus particulièrement, le directeur général doit s'assurer que les documents qui auraient été préparés par un consultant pour la Municipalité et qui contiennent des renseignements techniques doivent être accessibles à l'ensemble des soumissionnaires potentiels.
- e) Tout appel d'offres doit prévoir que tout soumissionnaire ou tout sous-contractant qu'il associe à la mise en œuvre de sa soumission doit attester, par une déclaration écrite qu'il doit joindre à sa soumission (Annexe II), qu'à sa connaissance et après vérification sérieuse, ni lui ni aucun de ses sous-traitants n'a été déclaré, dans les cinq (5) dernières années, coupable d'infraction à une loi visant à contrer le truquage des offres telles que la *Loi prévoyant certaines mesures afin de lutter contre la criminalité dans l'industrie de la construction* (RLRQ, c. 57) et la *Loi sur la concurrence* (L.R., 1985, ch. C-34), ni reconnu coupable de collusion, de manœuvres frauduleuses ou autre acte de même nature ou, tenu responsable de tel acte à l'occasion d'un appel d'offres ou d'un contrat, par une décision finale d'un tribunal, d'un organisme ou d'une personne exerçant des fonctions judiciaires ou quasi judiciaires.

- f) Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission une déclaration (Annexe II) attestant que sa soumission a été préparée et déposée sans qu'il y ait eu collusion, communication, entente ou arrangement avec tout autre soumissionnaire ou personne pour convenir des prix à soumettre ou pour influencer les prix soumis.

Le défaut de produire cette déclaration a pour effet d'entraîner le rejet de la soumission.

- g) Doit être insérée dans les documents d'appel d'offres une disposition prévoyant que si un soumissionnaire s'est livré à une collusion, a communiqué ou a convenu d'une entente ou d'un arrangement avec un autre soumissionnaire ou un concurrent pour influencer ou fixer les prix soumis, sa soumission sera automatiquement rejetée.
- h) Tout contrat doit prévoir une clause permettant à la Municipalité de résilier ce contrat si le fait que l'adjudicataire s'est livré à de la collusion, a communiqué ou a convenu d'une entente ou d'un arrangement avec un autre soumissionnaire ou un concurrent pour influencer ou fixer les prix soumis relativement à une demande de soumission, est découvert après son attribution.

3. Mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes adopté en vertu de cette loi

- a) Tout membre du conseil ou tout employé s'assure auprès de toute personne qui communique avec lui aux fins de l'obtention d'un contrat que celle-ci s'est inscrite au Registre des lobbyistes prévu par la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*.
- b) Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission une déclaration (Annexe II) attestant que ni lui ni aucun de ses représentants ne s'est livré à une communication d'influence aux fins de l'obtention du contrat, ou, si telle communication d'influence a eu lieu, joindre à sa soumission une déclaration à l'effet que cette communication a été faite après que toute inscription exigée en vertu de la loi au Registre des lobbyistes ait été faite.

Le défaut de produire cette déclaration a pour effet d'entraîner le rejet de la soumission.

- c) Tout contrat doit prévoir une clause permettant à la Municipalité, en cas de non-respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* ou le *Code de déontologie des lobbyistes*, de résilier ce contrat si le non-respect est découvert après son attribution, et ce, pour autant que le manquement soit lié à des événements directement reliés au contrat avec la Municipalité.

4. Mesure ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption

- a) La Municipalité doit, dans le cas des appels d'offres sur invitation écrite, favoriser dans la mesure du possible l'invitation d'entreprises différentes. L'identité des personnes ainsi invitées ne peut être rendue publique que lors de l'ouverture des soumissions.

- b) En vue d'éviter de mettre en présence les fournisseurs potentiels, aucune participation obligatoire à des visites de chantiers en groupe ne doit être prévue.

Toutefois, lorsqu'il s'agit d'un projet de réfection d'ouvrage existant dont l'ampleur est telle que le projet ne peut pas être décrit de façon précise aux documents d'appel d'offres, les visites obligatoires doivent être effectuées de manière individuelle sur rendez-vous avec les preneurs de documents d'appel d'offres.

- c) Aucune clause d'un appel d'offres ne doit permettre le retrait d'une soumission après son ouverture. La garantie de soumission déposée doit être confisquée et l'excédent de coûts pour la Municipalité, le cas échéant, doit être réclamé du soumissionnaire défaillant, s'il était le plus bas soumissionnaire conforme.
- d) Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission une déclaration (Annexe II) attestant que ni lui ni aucun de ses collaborateurs ou employés ne s'est livré à des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption.

Le défaut de produire cette déclaration a pour effet d'entraîner le rejet de la soumission.

- e) Tout appel d'offres doit indiquer que si une personne s'est livrée à l'un ou l'autre des actes mentionnés au paragraphe qui précède, la soumission de celle-ci sera automatiquement rejetée.

5. Mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts
--

- a) Le comité de sélection doit être composé d'au moins trois (3) membres, autres que des membres du conseil.
- b) La composition du comité de sélection doit être gardée confidentielle.
- c) Chaque membre du comité de sélection doit signer la déclaration, selon le formulaire joint en annexe I de la présente politique.
- d) Le secrétaire du comité de sélection doit s'assurer que les membres de ce comité disposent de l'information pertinente relativement à leur mandat et leur donne accès à une formation de base.
- e) Toute personne participant à l'élaboration, l'exécution ou le suivi d'un appel d'offres ou d'un contrat, ainsi que le secrétaire et les membres d'un comité de sélection (Annexe I) le cas échéant, doivent déclarer tout conflit d'intérêts et toute situation de conflit d'intérêts potentiel.
- f) Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission une déclaration (Annexe II) attestant qu'il n'existait aucun lien suscitant ou susceptible de susciter un conflit d'intérêts en raison de ses liens avec un membre du conseil ou un fonctionnaire.

- g) Les membres du Conseil ainsi que les employés et fonctionnaires de la Municipalité doivent obligatoirement dénoncer au directeur général toute situation de collusion, de truquage, de trafic d'influence, d'intimidation ou de corruption dont ils pourraient avoir été victimes ou témoins. Le directeur général doit faire enquête et prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la situation.
- h) L'entrepreneur, le soumissionnaire ou l'adjudicataire qui offre un cadeau ou un avantage, de quelque nature que ce soit, susceptible d'influencer un membre du conseil, un employé ou un fonctionnaire municipal impliqué dans le processus d'octroi d'un contrat, verra sa soumission rejetée ou son contrat résilié.

6. Mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte
--

- a) La Municipalité adopte un règlement par lequel elle prévoit, lorsque la municipalité peut procéder par invitation de soumissionnaires dans le cadre d'un appel d'offres inférieur à 100 000 \$, que le directeur général peut procéder à cette invitation, à la condition que leur identité soit tenue confidentielle jusqu'à l'ouverture des soumissions.
- b) Aux fins de tout appel d'offres, est identifié un responsable de l'appel d'offres à qui est confié le mandat de fournir toute information concernant l'appel d'offres et il est prévu dans tout document d'appel d'offres que tout soumissionnaire potentiel ou tout soumissionnaire doit s'adresser, par écrit, à ce seul responsable pour obtenir toute précision relativement à l'appel d'offres.
- c) Lors de tout appel d'offres, il est interdit à tout membre du conseil et à tout employé de la municipalité de répondre à toute demande de précision relativement à tout appel d'offres autrement qu'en référant le demandeur à la personne responsable.
- d) Le responsable de l'appel d'offres est le seul pouvant émettre un addenda dans le cadre d'un processus d'appel d'offres pour lequel il est désigné. Il doit s'assurer de fournir et donner accès aux soumissionnaires une information impartiale, uniforme, égale et éliminer tout favoritisme.
- e) Tout appel d'offres doit prévoir qu'aucune personne qui a participé à l'élaboration de l'appel d'offres ne peut soumissionner, ni contrôler directement ou indirectement une entreprise soumissionnaire.

Ne sont toutefois pas visées par la présente exclusion, les personnes qui ont participé à l'élaboration de clauses techniques ou à l'estimation des coûts d'un projet, dans la mesure où les documents qu'ils ont préparés, incluant la ventilation détaillée des coûts, sont fournis à l'ensemble des soumissionnaires potentiels.

- f) Tout appel d'offres doit prévoir que tout soumissionnaire doit attester, par une déclaration écrite qu'il doit joindre à sa soumission (Annexe II), qu'à sa connaissance et après vérification sérieuse, ni lui ni aucun collaborateur ou employé n'a communiqué ou tenté de communiquer avec un employé ou un membre du conseil de la Municipalité dans le but de l'influencer ou d'obtenir des renseignements relativement à cet appel d'offres, sauf dans le cadre d'une communication avec le directeur général ou son représentant dont les coordonnées apparaissent à l'appel d'offres.

Le défaut de produire cette déclaration a pour effet d'entraîner le rejet de la soumission.

7. Mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat

- a) La municipalité doit, dans tout contrat, établir une procédure encadrant toute autorisation de modification du contrat et prévoir que telle modification n'est possible que si elle est accessoire au contrat et n'en change pas la nature.
- b) La municipalité doit prévoir dans les documents d'appel d'offres tenir des réunions de chantier régulièrement pendant l'exécution de travaux afin d'assurer le suivi de l'exécution du contrat et le contrôle des coûts qui en résultent.
- c) En cas d'imprévu et s'il devient nécessaire de modifier un contrat en cours de réalisation, les règles suivantes doivent être respectées :
- La modification doit être accessoire au contrat et ne pas en changer la nature;
 - La modification doit être autorisée par résolution du conseil municipal.

La présente disposition n'a pas pour effet d'empêcher qu'un contrat puisse être conclu de manière urgente. Dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux, le maire peut passer outre aux présentes règles et adjuger le contrat nécessaire afin de pallier à la situation.

Dans ce cas, le maire fait rapport au conseil lors de la séance suivante.

SECTION II - LES DISPOSITIONS FINALES

1. Les sanctions

- a) Tout membre du conseil qui contrevient à la présente politique est passible des sanctions prévues par l'article 938.4 du *Code municipal*
- b) Les obligations imposées par la présente politique font partie intégrante de tout contrat de travail liant la Municipalité à un employé.

Tout employé qui contrevient à cette politique est passible de sanctions disciplinaires selon la gravité de la contravention commise, en fonction du principe de gradation des sanctions et pouvant entraîner une suspension sans traitement ou un congédiement.

- c) Tout soumissionnaire ou cocontractant qui contrevient à des exigences qui lui sont imposées par la présente politique est passible des sanctions qui y sont prévues, notamment le rejet de sa soumission ou la résiliation de son contrat.

2. Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil.

Adoptée à Brigham, ce 1^{er} septembre 2015.

Marc Labrecque,
Maire suppléant

Me Jean-François Grandmont,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Annexe I
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
APPEL D'OFFRES NUMÉRO _____
CONTRAT POUR _____

**DÉCLARATION ET ENGAGEMENT D'UN MEMBRE D'UN COMITÉ DE
SÉLECTION**

Je, soussigné, _____, à titre de membre du comité de sélection pour l'adjudication du contrat ci-haut mentionné, déclare que :

1. Je m'engage, en ma qualité de membre du présent comité de sélection :
 - à ne pas mentionner que je suis membre du présent comité de sélection à qui que ce soit, sauf aux autres membres du comité de sélection ou au secrétaire du comité;
 - à agir fidèlement et conformément au mandat qui m'a été confié, sans partialité, faveur ou considération et en respectant les règles d'éthique applicables;
 - à ne pas révéler ou à faire connaître, sans y être tenu, quoi que ce soit dont j'aurais pris connaissance dans l'exercice de mes fonctions, sauf aux autres membres du comité de sélection, au secrétaire du comité et au Conseil de la Municipalité;

2. De plus, advenant le cas où j'apprenais que l'un des fournisseurs ou actionnaires ou encore membres du conseil d'administration de l'un d'eux me serait apparentée ou aurait des liens d'affaires avec moi, ou que je serais en concurrence avec un des fournisseurs sous évaluation, j'en avertirais sans délai le secrétaire du comité de sélection.

3. J'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration;

NOM DU MEMBRE DU COMITÉ DE SÉLECTION : _____

SIGNATURE : _____

DATE : _____

Annexe II
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
APPEL D'OFFRES NUMÉRO _____
CONTRAT POUR _____

DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE

Je, soussigné, _____, à titre de représentant dûment autorisé de _____ pour la présentation de la présente soumission, affirme que : *[chaque case applicable doit être cochée]*

- Je suis autorisé par le soumissionnaire à signer la présente déclaration en son nom;
- Je sais que la soumission ci-jointe peut être rejetée si les déclarations contenues à la présente ne sont pas vraies ou complètes;
- Je sais que le contrat, s'il m'est octroyé, peut être résilié si les déclarations contenues à la présente ne sont pas vraies ou complètes;
- J'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration;

Je déclare qu'à ma connaissance et après vérification sérieuse:

- que la présente soumission a été établie sans collusion et sans avoir communiqué ou établir d'entente ou d'arrangement avec un concurrent;
- qu'il n'y a pas eu de communication, d'entente ou d'arrangement avec un concurrent relativement aux prix, aux méthodes, facteurs ou formules pour présenter un prix, à la décision de présenter ou ne pas présenter une soumission ou à la présentation d'une soumission qui ne répond pas aux spécifications de l'appel d'offres;
- que ni moi ni aucun collaborateur ou employé n'a communiqué ou tenté de communiquer avec un employé ou un membre du conseil ou un fonctionnaire de la Municipalité dans le but de l'influencer ou d'obtenir des renseignements relativement à cet appel d'offres, sauf dans le cadre d'une communication avec le directeur général ou son représentant, dont les coordonnées apparaissent à cet appel d'offres ;
- qu'il n'existe aucun lien suscitant ou susceptible de susciter un conflit d'intérêts en raison de mes liens avec un membre du conseil ou un fonctionnaire de la Municipalité;
- que ni moi, ni aucun collaborateur ou employé ou sous-traitant, associé à la mise en œuvre de la présente soumission, n'a été déclaré coupable dans les cinq (5) dernières années d'infraction à une loi visant à contrer le truquage des offres telles que la *Loi prévoyant certaines mesures afin de lutter contre la criminalité dans l'industrie de la construction* (RLRQ, c. 57) et la *Loi sur la concurrence* (L.R., 1985, ch. C-34), ni de collusion, de manœuvres frauduleuses ou autre acte de même nature ou tenu responsable de tel acte à l'occasion d'un appel d'offres ou d'un contrat, par une décision finale d'un tribunal, d'un organisme ou d'une personne exerçant des fonctions judiciaires ou quasi judiciaires.

Je déclare: [cocher l'une ou l'autre des options]

- que je n'ai, en aucun moment, directement ou par l'entremise d'une autre personne, effectué des communications d'influence pour l'obtention du contrat auprès d'un membre du conseil ou d'un employé de la Municipalité;

OU

- que j'ai, directement ou par l'entremise d'une autre personne, effectué des communications d'influence pour l'obtention du contrat auprès d'un membre du conseil ou d'un employé de la Municipalité, mais qu'elles ont respecté la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et le *Code de déontologie des lobbyistes*.

Les personnes qui ont ainsi été contactées sont les suivantes : _____.

Je déclare: [cocher l'une ou l'autre des options]

- que je suis un lobbyiste inscrit au registre des lobbyistes, instauré en vertu de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* ;

OU

- que je ne suis pas un lobbyiste inscrit au registre des lobbyistes, instauré en vertu de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*.

NOM DE LA PERSONNE AUTORISÉE : _____

SIGNATURE : _____

DATE : _____

2015-189
ADMINISTRATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-02 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN
MATIÈRE CONTRACTUELLE - ADOPTION

Le Maire suppléant mentionne l'objet de ce règlement, son coût et sa portée.

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 2015-02 déléguant certains pouvoirs en matière contractuelle.

Des copies ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-02
DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS
EN MATIÈRE CONTRACTUELLE**

ATTENDU que la Municipalité a adopté une politique de gestion contractuelle qui prévoit notamment, comme mesure, de déléguer le pouvoir à un fonctionnaire de procéder à la nomination des membres d'un comité de sélection lorsqu'un contrat doit être analysé par celui-ci;

ATTENDU que ce pouvoir de délégation doit être exercé par règlement du conseil de la Municipalité, en vertu de l'article 936.0.1.1 du *Code municipal*;

ATTENDU que le comité de sélection doit être formé d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil;

ATTENDU que la politique de gestion contractuelle prévoit aussi, comme mesure, que le conseil délègue le pouvoir à un fonctionnaire de procéder au choix des soumissionnaires potentiels lorsque la loi permet un processus d'appel d'offres par voie d'invitation écrite;

ATTENDU que l'avis de motion d'adoption du présent règlement a été donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 11 août 2015 sous la minute n° 2015-171;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil délègue au directeur général et secrétaire-trésorier le pouvoir de procéder à la nomination des membres d'un comité de sélection lorsque des soumissions doivent être étudiées par un tel comité, que ce soit en vertu des dispositions impératives du *Code municipal* ou parce que le conseil a choisi ce mode d'appel d'offres facultatif.

L'identité des membres du comité doit rester confidentielle jusqu'à la fin de leurs travaux.

ARTICLE 3

Le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à rémunérer les membres d'un comité de sélection qui ne sont pas des fonctionnaires ou des employés de la Municipalité.

Dans le cas où des membres du comité de sélection, incluant le secrétaire, sont des ressources professionnelles (avocats, ingénieurs ou autres), le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à les rémunérer selon leur tarif horaire usuel.

Le directeur général et secrétaire-trésorier est aussi autorisé à payer les frais de déplacement et les dépenses inhérentes aux repas des membres du comité selon les tarifs en vigueur à la Municipalité.

ARTICLE 4

Le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à choisir les entreprises ou les fournisseurs qui sont invités à présenter une soumission dans tous les cas où la loi prévoit qu'un contrat peut être adjugé de gré à gré ou sur invitation d'au moins deux fournisseurs ou entreprises.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À BRIGHAM, ce 1^{er} jour du mois de septembre 2015.

Marc Labrecque,
Maire suppléant

Me Jean-François Grandmont,
Directeur général et secrétaire-trésorier

2015-190 URBANISME

Aucun dossier.

2015-191 VOIRIE PONCEAU CHEMIN HALLÉ EST (PRÈS DU CHEMIN CHADSEY) TRAVAUX SINTRA - ACCEPTATION

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter les travaux effectués par l'entreprise Sintra inc. pour la réparation d'un ponceau sur le chemin Hallé Est (près du chemin Chadsey) suite à un affaissement du chemin et d'autoriser le paiement d'un montant de 8820,91 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2015-192

3635

VOIRIE
TRAVAUX DE RÉFECTION DU PONT DU VILLAGE
PARC CLAUDE-PIEL
REMISE EN ÉTAT ET QUITTANCE

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'accepter les travaux de remise en état effectués par l'entreprise 2G Construction inc. au parc Claude-Piel suite à la réfection du pont du Village et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner quittance et à signer tout document à cet effet.

2015-193
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
STATION D'ÉPURATION DU VILLAGE – ACHAT D'UNE POMPE

ATTENDU QUE l'importance d'assurer la circulation constante de l'eau dans les deux étangs de la station d'épuration du village ;

ATTENDU QUE la pompe de l'étang numéro 2 date de plusieurs années et qu'en cas de bris la municipalité ne dispose pas de pompe de remplacement;

ATTENDU QU'il faut commander ce type de pompe plusieurs mois à l'avance.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition datée du 28 août 2015 de l'entreprise Groupe Méga Service inc. au montant de 4526 \$ plus taxes pour la fourniture et l'installation d'une pompe Grundfos 5.5 HP pour l'étang numéro 2 de la station d'épuration des eaux usées du village;
- de financer cette dépense à même la taxe sur l'essence et la contribution du Québec et/ou le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2015-194
SÉCURITÉ PUBLIQUE
PLAINTÉ DE BRUIT SUR LA ROUTE 139
DEMANDE AU MTQ

ATTENDU QUE les véhicules transportant des matières dangereuses doivent arrêter au passage à niveau situé sur la route 139, près du chemin Fordyce, et qu'une utilisation abusive du frein moteur est susceptible d'incommoder les résidents habitant à proximité (durant la nuit);

ATTENDU la réception d'une plainte à cet effet;

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de demander au ministère des Transports du Québec de mettre en place, si possible, des pancartes sensibilisant les camionneurs à utiliser le frein moteur avec modération.

2015-195
LOISIRS ET CULTURE
FÊTE MUNICIPALE - REMERCIEMENTS

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de remercier tous les bénévoles ayant participé à la préparation Fête municipale et ayant contribué à faire de celle-ci un grand succès.

2015-196
ENVIRONNEMENT
MRC – PGMR – RECYC-QUÉBEC – AUTORISATION
D’ACCÈS AUX DONNÉES

ATTENDU la demande de la MRC Brome-Missisquoi.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- de demander à Recyc-Québec d’autoriser l’accès aux données du portail de gestion des matières résiduelles relatives à notre municipalité à la MRC Brome-Missisquoi, et ce, notamment dans le but de mener à bien l’élaboration du PGMR;
- que cette demande soit considérée comme un consentement de la part de la municipalité de transférer ses données à la MRC Brome-Missisquoi;
- que cette résolution soit acheminée à la MRC Brome-Missisquoi afin que cette dernière puisse acheminer le tout à Recyc-Québec.

2015-197
VARIA

Aucun dossier.

2015-198
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l’ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2015-199
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de lever la séance. Il est 19h45.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2015

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 29 septembre 2015 à 20h à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Réjean Racine, Philippe Dunn, Marc Labrecque, Danielle Cardin Pollender et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Voirie
 - 3.1 **Appel d'offres 2015-08 – Rechargement des chemins Bull Pond et Gordon – Contrat**
 - 3.2 **Appel d'offres 2015-16 – Réfection des chemins Brookport, Lawrence (partie) et Léger - Contrat**
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

2015-200 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

2015-201 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté.

2015-202 VOIRIE APPEL D'OFFRES 2015-08 RECHARGEMENT DES CHEMINS BULL POND ET GORDON CONTRAT

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu six soumissions dans le cadre de l'appel d'offres public 2015-08 :

Roger Dion & Fils 2006 inc.	230 179.95\$
Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-sud)	259 845.80\$
Construction Bau-Val inc.	263 654.93\$
Excavation CMR inc.	286 160.13\$
Eurovia Québec Construction inc.	301 996.00\$
Bertrand Ostiguy inc.	312 732.00\$

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'accepter la plus basse soumission conforme, à prix unitaire, pour des travaux de rechargement des chemins Gordon et Bull Pond (incluant notamment le rechargement de sections de chemins : Hallé Est et Miltimore) soit la proposition de l'entreprise Roger Dion & fils 2006 inc. au prix estimé de 230 179.95\$ taxes incluses;
- d'autoriser le directeur général à octroyer un contrat de gré à gré pour la surveillance des travaux et un contrat de gré à gré pour le contrôle des matériaux conformément à la loi et dans les limites de son pouvoir de délégation;
- d'autoriser le directeur général à autoriser des travaux supplémentaires dans les limites de son pouvoir de délégation pour et au nom de la Municipalité de Brigham et à signer toute entente d'accès rapide et/ou de consentement à servitudes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et/ou tout programme d'aide financière admissible;
- d'autoriser le directeur général ou, en son absence, la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2015-203
VOIRIE
APPEL D'OFFRES 2015-16
RÉFECTION DES CHEMINS BROOKPORT, LAWRENCE (PARTIE)
ET LÉGER - CONTRAT

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu sept soumissions dans le cadre de l'appel d'offres public 2015-16 :

Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-sud)	717 982.66\$
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	762 523.39\$
Roger Dion et Fils 2006 inc.	771 610.17\$
Construction Bau-Val inc.	788 138.72\$
Eurovia Québec Construction inc.	807 042.83\$
Bertrand Ostiguy inc.	846 216.00\$
Groupe AllaireGince infrastructures inc.	883 008.00\$

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accepter la plus basse soumission conforme, à prix unitaire, pour des travaux de réfection des chemins Brookport, Lawrence (partie) et Léger soit la proposition de l'entreprise Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-sud) au prix estimé de 717 982.66\$ taxes incluses;
- d'autoriser le directeur général à octroyer un contrat de gré à gré pour la surveillance des travaux et un contrat de gré à gré pour le contrôle des matériaux conformément à la loi et dans les limites de son pouvoir de délégation;

- d'autoriser le directeur général à autoriser des travaux supplémentaires dans les limites de son pouvoir de délégation pour et au nom de la Municipalité de Brigham et à signer toute entente d'accès rapide et/ou de consentement à servitudes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et/ou tout programme d'aide financière admissible;
- d'autoriser le directeur général ou, en son absence, la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2015-204
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2015-205
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20h09.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2015

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 6 octobre 2015 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Réjean Racine, Philippe Dunn, Marc Labrecque, Danielle Cardin Pollender et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des procès-verbaux des 1^{er} et 29 septembre 2015
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
6. Administration
 - 6.1 **UMQ – Carrefour du capital humain – Adhésion**
 - 6.2 **Avocats – Mandat**
7. Urbanisme
 - 7.1 **Plan directeur – Aménagement du noyau central du village – Mandat**
 - 7.2 **Projet de train de passagers Montréal – Sherbrooke – Invitation pour le 14 octobre**
8. Voirie
 - 8.1 **Déneigement des stationnements municipaux et du chemin de l'usine - Contrat**
9. Eaux usées et eau potable
10. Sécurité publique
11. Loisirs et culture
 - 11.1 **Patinoire – Entretien et surveillance - Contrat**
12. Environnement
13. Varia
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2015-206

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2015-207

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 1^{ER} ET 29 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des 1^{er} et 29 septembre 2015.

2015-208
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 320 110.71 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2015-209
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2015-210
ADMINISTRATION
UMQ – CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN - ADHÉSION

ATTENDU QUE l'UMQ offre des services-conseils spécialisés pouvant répondre au besoin de la municipalité.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- d'adhérer à l'Union des Municipalités du Québec et au service du Carrefour du capital humain pour les trois derniers mois de l'année 2015 et l'année 2016;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité (budget courant et budget 2016);

2015-211
ADMINISTRATION
AVOCATS – MANDAT

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à recourir, si requis, au service de la firme Therrien Couture, avocats S.E.N.C.R.L à taux horaire ou à prix forfaitaire, pour un montant supplémentaire n'excédant pas 10 000 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité (budget courant);
- cette résolution modifie la résolution numéro 2015-154 adoptée le 7 juillet 2015.

2015-212
URBANISME
PLAN DIRECTEUR – AMÉNAGEMENT DU NOYAU CENTRAL DU
VILLAGE - MANDAT

ATTENDU QUE plusieurs projets à proximité ou au cœur du noyau villageois de Brigham sont en cours de planification, notamment :

- la construction projetée d'une école;
- la construction projetée d'un centre de la petite enfance;
- la réfection de la rue des Cèdres;
- la construction d'un nouveau puits pour alimenter le réseau de l'Hôtel de Ville;
- la réalisation d'un parc linéaire en bordure de la rivière Yamaska Sud-Est qui viendra structurer un futur développement immobilier.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de service en trois étapes de la firme Aménatech inc., membre du groupe SMi, pour un montant total de 9200 \$ plus taxes;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à adapter cette offre, à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

2015-213
URBANISME
PROJET DE TRAIN DE PASSAGERS MONTRÉAL – SHERBROOKE
INVITATION POUR LE 14 OCTOBRE

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'autoriser la participation de deux élus, madame Danielle Cardin Pollender et madame Gisèle Thériault, à l'événement du train de passager du 14 octobre prochain et d'acheter deux billets au coût de 500 \$ plus taxes si applicables;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

2015-214
VOIRIE
DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX
ET DU CHEMIN DE L'USINE - CONTRAT

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accorder un contrat à l'entreprise Mini Excavation Éric Bonin inc. pour le déneigement des stationnements et des équipements municipaux au montant de :

- 5200 \$ par année plus taxes pour la saison 2015-2016;
- 5300 \$ par année plus taxes pour la saison 2016-2017;
- 5400 \$ par année plus taxes pour la saison 2017-2018;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à négocier à signer tout document à cet effet;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité.

**2015-215
EAUX USÉES ET EAU POTABLE**

Aucun dossier.

**2015-216
SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun dossier.

**2015-217
LOISIRS
PATINOIRE – ENTRETIEN ET SURVEILLANCE - CONTRAT**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre « clefs en main » de M. Gilles Freland pour l'entretien de la patinoire au montant de 2400 \$ pour la saison 2015-2016 ainsi que l'ouverture, la fermeture et la surveillance de la salle des loisirs au montant de 400 \$;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité ;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

**2015-218
ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier.

**2015-219
VARIA**

Aucun dossier.

2015-220
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

Madame Mireille Guay suggère l'acquisition de distributeurs de sacs pour déjections canines.

2015-221
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de lever la séance. Il est 19h43.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2015

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 3 novembre 2015 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Réjean Racine, Philippe Dunn, Marc Labrecque, Danielle Cardin Pollender et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 6 octobre 2015
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
6. Administration
 - 6.1 Déclarations d'intérêts pécuniaires
 - 6.2 États comparatifs et prévisionnel
 - 6.3 Rapport du maire 2015 sur la situation financière de la municipalité
 - 6.4 Maire suppléant - Nomination
7. Urbanisme
 - 7.1 Projet de train de passagers Montréal – Sherbrooke
 - 7.2 CSVDC - Modification des secteurs scolaires
8. Voirie
 - 8.1 Appel d'offres 2015-08 – Rechargement des chemins Bull Pond et Gordon – Acceptation provisoire
 - 8.2 Appel d'offres 2015-16 – Réfection des chemins Brookport, Lawrence (partie) et Léger – Décompte progressif
 - 8.3 Déneigement des rues à acquérir
 - 8.4 Réparation de passages à niveau
9. Eaux usées et eau potable
 - 9.1 Eau potable secteur Guay – Hydrogéologue – Mandats
10. Sécurité publique
 - 10.1 Révision du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie
11. Loisirs et culture
 - 11.1 Carte vélo Brome-Missisquoi
 - 11.2 Défilé du Père-Noël
12. Environnement
13. Varia
 - 13.1 Tournoi provincial Novice – Atome de Farnham – Commandite
 - 13.2 La Fondation au Diapason – Poinsettias
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2015-222
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2015-223
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 OCTOBRE 2015

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 6 octobre 2015.

2015-224
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 341 552,45 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2015-225
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2015-226
CORRESPONDANCE

- 5.1 Une lettre du ministère des Transports du Québec confirmant l'intégration du territoire de la MRC Brome-Missisquoi à la direction de l'Estrie du MTQ;
- 5.2 Une lettre du ministre des Transports du Québec, monsieur Robert Poëti, confirmant l'octroi d'une subvention de 10 000\$ pour l'amélioration du chemin Brookport.

Une copie de la correspondance reçue a été transmise par courrier électronique aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

2015-227
ADMINISTRATION
DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les membres du conseil, Normand Delisle, Daniel Meunier, Philippe Dunn, Marc Labrecque, Gisèle Thériault et Réjean Racine déposent leur déclaration écrite d'intérêts pécuniaires conformément à Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2015-228
ADMINISTRATION
ÉTATS COMPARATIF ET PRÉVISIONNEL

Le directeur général dépose les documents suivants :

- État comparatif des revenus et charges pour la période se terminant le 30 septembre 2015;

- État prévisionnel des activités de fonctionnement en date du 31 octobre 2015.

2015-229
ADMINISTRATION
RAPPORT DU MAIRE 2015
SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Le maire dépose la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même cocontractant dont l'ensemble des contrats dépasse 25 000 \$.

Le maire fait rapport sur la situation financière de la Municipalité de Brigham.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement que le texte du rapport du maire soit publié dans le bulletin d'information municipal « Le pont couvert » de novembre.

2015-230
ADMINISTRATION
MAIRE SUPPLÉANT - NOMINATION

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de nommer monsieur Philippe Dunn au poste de maire suppléant pour une période de huit mois à compter du 12 novembre 2015.

2015-231
PROJET DE TRAIN DE PASSAGERS MONTRÉAL - SHERBROOKE

CONSIDÉRANT le potentiel du projet de train de passagers Montréal-Sherbrooke, non seulement pour des questions environnementales, mais également pour le bien collectif de la communauté de Brome-Missisquoi, plus particulièrement les citoyens de la Municipalité de Brigham.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'appuyer politiquement le projet de train de passagers Montréal – Sherbrooke, de Monsieur François Rebello et de son OBNL « *Fondation Trains de nuit* » et de s'engager financièrement à la hauteur maximale du montant stipulé dans la section « contributions des villes » dans le document intitulé « budget - Étude de faisabilité », à savoir 3500 \$ pour la réalisation d'une étude de faisabilité dudit projet, conditionnellement à l'obtention d'une subvention suffisante du Fonds vert de la Fédération canadienne des municipalités.

2015-232
URBANISME
CSVDC – MODIFICATION DES SECTEURS SCOLAIRES

ATTENDU QUE la commission scolaire du Val-des-Cerfs a présenté un plan de révision de ses secteurs scolaires pour 2016-2019;

ATTENDU QUE ce plan aurait pour effet d'envoyer des élèves fréquentant l'école Saint-Vincent-Ferrier à Saint-Alphonse-de-Granby;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement de St-Vincent-Ferrier demande que son secteur actuel demeure inchangé pour l'année scolaire 2016-2017 (et possiblement les années suivantes) afin d'être en mesure d'obtenir un meilleur portrait de la situation des secteurs de Cowansville, Saint-Alphonse et Bromont, permettant ainsi une meilleure projection à moyen terme;

ATTENDU QUE le sentiment d'appartenance des élèves de St-Vincent-Ferrier à leur école est fort et constitue un atout à leur réussite;

ATTENDU QUE le projet de la Municipalité de Brigham d'obtenir à moyen terme une école primaire sur son territoire afin de de maintenir et d'augmenter le sentiment d'appartenance à la communauté Brighamoise.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'appuyer le conseil d'établissement de l'école St-Vincent-Ferrier d'Adamsville afin de demander à la commission scolaire du Val-des-Cerfs de maintenir le statu quo relativement au découpage scolaire actuel de son territoire pour les années 2016-2017.

2015-233

VOIRIE

**APPEL D'OFFRES 2015-08 – RECHARGEMENT DES CHEMINS
BULL POND ET GORDON – ACCEPTATION PROVISOIRE**

ATTENDU la recommandation de la firme Qualitas.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter provisoirement les travaux effectués par l'entreprise Roger Dion & Fils 2006 inc. pour le projet de rechargement des chemins Bull Pond et Gordon dans le cadre de l'appel d'offres 2015-08 et d'autoriser le paiement d'un montant de 189 042.79 \$ plus taxes conformément au décompte numéro 1 datée du 27 octobre 2015;
- de financer cette dépense conformément à la résolution numéro 2015-202;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2015-234

VOIRIE

**APPEL D'OFFRES 2015-16 – RÉFECTION DES CHEMINS
BROOKPORT, LAWRENCE (PARTIE) ET LÉGER – DÉCOMPTE
PROGRESSIF**

ATTENDU la recommandation de la firme Qualitas.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- d'accepter provisoirement les travaux effectués par l'entreprise Sintra inc. pour le projet de réfection des chemins Brookport, Lawrence (partie) et Léger dans le cadre de l'appel d'offres 2015-16 et d'autoriser le paiement d'un montant de 183 324\$ plus taxes conformément au décompte progressif numéro 1 datée du 29 octobre 2015;

- d'accepter la directive de changement numéro 1;
- de financer cette dépense conformément à la résolution numéro 2015-203;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2015-235
VOIRIE
DÉNEIGEMENT DE RUES À ACQUÉRIR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de continuer à déneiger les rues Annette, Francine, Yves, Chantal et Patrice pour la saison hivernale 2015-2016 dans l'attente de leur reprise par la Municipalité.

2015-236
VOIRIE
RÉPARATION DE PASSAGES A NIVEAU

Le directeur général informe les personnes présentes que le passage à niveau du chemin Horner devra être réparé d'urgence. Un des passages à niveau sur le chemin Gordon doit également faire l'objet de réparation cet automne.

2015-237
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
EAU POTABLE SECTEUR GUAY - HYDROGÉOLOGUE - MANDATS

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition datée du 3 novembre 2015 de la firme Environnement LCL inc. pour l'inspection, la localisation d'installations septiques et le suivi d'un forage dans le secteur Guay au montant forfaitaire de 20 750 \$ plus taxes afin de soumettre un dossier complet aux résidents du secteur et aux autorités gouvernementales;
- d'autoriser le directeur général à négocier et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Brigham et à octroyer un mandat d'arpentage et un mandat de forage dans les limites de son pouvoir de délégation ;
- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et/ou toute subvention applicable.

2015-238
SÉCURITÉ PUBLIQUE
RÉVISION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE
EN SÉCURITÉ INCENDIE

Le maire informe les personnes présentes que le plan de mise en œuvre local du schéma de couverture de risque en Sécurité incendie sera adopté au cours d'une séance spéciale en novembre, après l'obtention des modifications demandées par la municipalité.

2015-239
LOISIRS
CARTE VÉLO BROME-MISSISQUOI - CONTRAT

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accepter le contrat d'adhésion du Centre Local de Développement (CLD) de Brome-Missisquoi au montant de 800 \$ pour 2 ans pour la Carte vélo Brome-Missisquoi 2016-2017;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité (budget 2016 et 2017);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2015-240
LOISIRS
DÉFILÉ DU PÈRE-NOËL

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'inviter les citoyens à venir voir le char allégorique réalisé par les bénévoles de la Municipalité de Brigham lors du défilé du Père-Noël le 28 novembre prochain à Cowansville.

2015-241
ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

2015-242
VARIA
TOURNOI PROVINCIAL NOVICE – ATOME DE FARNHAM -
COMMANDITE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- de commanditer le Tournoi provincial Novice-Atome de Farnham par l'achat d'un espace publicitaire au coût de 75 \$ (forfait Bronze);
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité.

2015-243
VARIA
LA FONDATION AU DIAPASON - POINSETTIAS

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- de faire l'acquisition d'une boîte de poinsettias (8 plans à 15 \$ l'unité) au profit de la Fondation au Diapason ;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité.

2015-244
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2015-245
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de lever la séance. Il est 20h13.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2015

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le lundi 9 novembre 2015 à 8h00 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Réjean Racine, Marc Labrecque, Danielle Cardin Pollender et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Monsieur Philippe Dunn est absent.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Voirie
 - 3.1 Appel d'offres 2015-21 – Drainage avenue des Noyers, des Pins et cercle de virage chemin Gagné – Contrat**
4. Eaux usées et eau potable
 - 4.1 Eau potable secteur Guay – Forage exploratoire - Puisatier**
 - 4.2 Eau potable secteur Guay – Forage exploratoire – Achat et installation d'équipements**
5. Sécurité publique
 - 5.1 Schéma de couverture de risque en Sécurité incendie – Plan de mise en œuvre - Adoption**
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

2015-246 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

2015-247 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté.

2015-248 VOIRIE APPEL D'OFFRES 2015-21 DRAINAGE AVENUE DES NOYERS, DES PINS ET CERCLE DE VIRAGE CHEMIN GAGNÉ CONTRAT

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu sept soumissions dans le cadre de l'appel d'offres public 2015-21 :

Roger Dion & Fils 2006 inc.	119 385,44 \$
Excavation St-Pierre & Tremblay inc.	119 516,51 \$
Excavation CMR inc.	144 270,71 \$
Groupe AllaireGince infrastructures inc.	147 999,99 \$
Gestion Dexsen	151 037,08 \$
T.G.C. Inc.	197 341,37 \$
B. Frégeau & Fils inc.	228 795,85 \$

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'accepter la plus basse soumission conforme, à prix unitaire, pour des travaux de drainage sur les avenues des Noyers, des Pins et un cercle de virage sur le chemin Gagné, soit la proposition de l'entreprise Roger Dion & fils 2006 inc. au prix de 119 385,44 \$ taxes incluses;
- d'autoriser le directeur général à octroyer un contrat de gré à gré pour la surveillance des travaux et un contrat de gré à gré pour le contrôle des matériaux conformément à la loi et dans les limites de son pouvoir de délégation;
- d'autoriser le directeur général à autoriser des travaux supplémentaires dans les limites de son pouvoir de délégation pour et au nom de la Municipalité de Brigham et à signer toute entente d'accès rapide et/ou de consentement à servitudes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et/ou le fonds sur les carrières et sablières et/ou tout programme d'aide financière admissible;
- d'autoriser le directeur général ou, en son absence, la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2015-249
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
EAU POTABLE SECTEUR GUAY
FORAGE EXPLORATOIRE - PUISATIER

Madame Gisèle Thériault déclare son intérêt et ne participe pas à l'adoption de la présente résolution.

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Brigham de faire réaliser un forage exploratoire sous la supervision de la firme Environnement LCL inc. dans le secteur Guay et d'en analyser les résultats avant de soumettre le projet de construction de 23 puits individuels aux personnes concernées ;

ATTENDU QUE ce forage exploratoire pourra desservir temporairement une résidence aux prises avec des problèmes de qualité d'eau en cas de chute de pression et pourra être converti en installation permanente advenant que la Municipalité de Brigham réalise ce projet.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général à octroyer un contrat de gré à gré pour le forage d'un puits au 121, rue Guay pour et au nom de la Municipalité de Brigham, conformément à la loi et dans les limites de son pouvoir de délégation;

- d'autoriser le directeur général à signer toute entente d'accès rapide et/ou de consentement à servitudes avec les propriétaires concernés;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et/ou tout programme d'aide financière admissible.

2015-250
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
EAU POTABLE SECTEUR GUAY
FORAGE EXPLORATOIRE – ACHAT ET INSTALLATION
D'ÉQUIPEMENTS

Madame Gisèle Thériault déclare son intérêt et ne participe pas à l'adoption de la présente résolution.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général à octroyer des contrats de gré à gré, pour et au nom de la Municipalité de Brigham, afin acheter et d'installer des équipements de pompage pour mettre en fonction le puits exploratoire à être construit au 121, rue Guay conformément à la loi et dans les limites de son pouvoir de délégation;
- d'autoriser le directeur général à faire analyser l'eau de ce puits et à transmettre les résultats à la firme Environnement LCL inc. aux fins d'analyses et de recommandations;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et/ou tout programme d'aide financière admissible.

2015-251
SÉCURITÉ PUBLIQUE
SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE
PLAN DE MISE EN ŒUVRE - ADOPTION

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a mis de l'avant des orientations en matière de sécurité incendie en vue d'améliorer la performance de la sécurité incendie au Québec;

ATTENDU QU' en vertu de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC Brome-Missisquoi doit réviser son schéma en sécurité incendie au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

ATTENDU QUE l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui est à joindre au schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE l'article 47 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions de leur plan de mise en œuvre;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre qui est intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Brome-Missisquoi précise les mesures et les actions projetées en lien avec les objectifs des orientations ministérielles abordées dans le schéma conformément à l'article 10 de la Loi sur la sécurité incendie;

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter le plan de mise en œuvre local de la Municipalité de Brigham du schéma de couverture de risque de la MRC Brome-Missisquoi.

2015-252
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2015-253
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 8 h 20.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 1^{er} décembre 2015 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Philippe Dunn, Marc Labrecque, Danielle Cardin Pollender et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Monsieur Réjean Racine est absent.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des procès-verbaux des 3 et 9 novembre 2015
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
6. Administration
 - 6.1 Déclarations d'intérêts pécuniaires
 - 6.2 Budget 2016 et programme triennal d'immobilisations – Date d'adoption
 - 6.3 Calendrier 2016 des séances ordinaires du Conseil
 - 6.4 Registre public des déclarations des membres du conseil
 - 6.5 Vérificateur externe – Offre de service
 - 6.6 Règlement numéro 2015-03 concernant le fonds de roulement de la Municipalité – Avis de motion
 - 6.7 Règlement numéro 2015-04 établissant la taxation et des tarifications pour l'année 2016 – Avis de motion
 - 6.8 Règlement numéro 2015-05 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2016 – Avis de motion
 - 6.9 Directrice générale adjointe – Rémunération
 - 6.10 Directeur général - Rémunération
7. Urbanisme
 - 7.1 Demande de dérogation mineure 2015-0005 – Chemin Grégoire
 - 7.2 CPE Brigham – Implication municipale
 - 7.3 Règlement numéro 2015-06 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2016 – Avis de motion
 - 7.4 CSVDC – Secteurs scolaires - Partenariat
8. Voirie
 - 8.1 Eaux usées et eau potable
 - 8.2 Eaux usées secteur Decelles – Fortin – Solution juridique – Mandat
 - 8.3 Laboratoire - Analyses d'eau - Mandat
9. Sécurité publique
10. Loisirs et culture
 - 10.1 Défilé du Père-Noël
11. Environnement
 - 11.1 Couches réutilisables – Programme de subvention 2016
 - 11.2 Calendrier municipal de collectes des matières résiduelles et des résidus verts
 - 11.3 Conférence sur les collectivités durables de la FCM– Ottawa 2016
12. Varia
 - 12.1 Pacte Brome-Missisquoi – Nomination des représentants

12.2 Société Alzheimer – Don

13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

2015-254

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert et en y ajoutant la Guignolée.

2015-255

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 3 ET 9 NOVEMBRE 2015

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des 3 et 9 novembre 2015.

2015-256

APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 403 140.50 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2015-257

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2015-258

CORRESPONDANCE

Une copie de la correspondance reçue a été transmise par courrier électronique aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

2015-259

ADMINISTRATION DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Madame Danielle Cardin Pollender dépose sa déclaration écrite d'intérêts pécuniaires conformément à Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Les déclarations écrites d'intérêts pécuniaires corrigées de messieurs Daniel Meunier et Réjean Racine sont également déposées au conseil.

2015-260
ADMINISTRATION
BUDGET 2016 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
DATE D'ADOPTION

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de demander au directeur général de donner avis public que la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2016 et du programme triennal d'immobilisations aura lieu le mercredi 16 décembre 2015 à 19h30.

2015-261
ADMINISTRATION
CALENDRIER 2016 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter le présent calendrier et de tenir, pour l'année 2016, les séances ordinaires du conseil à 19h30 aux dates suivantes :

- 12 janvier 2016
- 2 février 2016
- 8 mars 2016
- 12 avril 2016
- 3 mai 2016
- 7 juin 2016
- 5 juillet 2016
- 9 août 2016
- 6 septembre 2016
- 4 octobre 2016
- 1^{er} novembre 2016
- 6 décembre 2016
- 19 décembre 2016

2015-262
ADMINISTRATION
REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le directeur général dépose un extrait du registre public des déclarations des membres du conseil concernant les avantages qui excèdent le montant de 200 \$ prévu au Code d'éthique et qui ne sont pas de nature purement privée. Ce registre ne contient aucune déclaration.

2015-263
ADMINISTRATION
VÉRIFICATEUR EXTERNE – OFFRE DE SERVICE

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de service de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. datée du 12 novembre 2015 au montant de 8625 \$ plus taxes pour la vérification et la présentation au conseil du rapport financier consolidé pour l'année 2015 plus 835 \$ plus taxes par mandat de reddition de comptes;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2015-264
ADMINISTRATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-03 CONCERNANT LE FONDS DE
ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Normand Delisle de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2015-03 concernant le fonds de roulement de la Municipalité. Ce règlement a pour objet de remplacer le Règlement numéro 2013-12 concernant le fonds de roulement de la Municipalité.

2015-265
ADMINISTRATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-04 ÉTABLISSANT LA TAXATION ET
DES TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2016 - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Normand Delisle de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2015-04 établissant la taxation et des tarifications pour l'année 2016. L'objet de ce règlement sera de fixer le taux de la taxe foncière générale et prévoir différents tarifs pour certains services municipaux (ex : *enlèvement et élimination des déchets, eau potable, eaux usées*).

2015-266
ADMINISTRATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-05 CONCERNANT LA
TARIFICATION MUNICIPALE POUR CERTAINS BIENS,
ACTIVITÉS ET SERVICES POUR L'ANNÉE 2016 – AVIS DE
MOTION

Avis de motion est donné par Normand Delisle de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2015-05 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2016. L'objet de ce règlement concerne la tarification de certains services ponctuels (ex. : *utilisation du photocopieur, branchement au réseau d'égouts, etc.*).

2015-267
ADMINISTRATION
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE
RÉMUNÉRATION

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'accorder à madame Guylaine Poudrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité une augmentation salariale de 3,2 % pour l'année 2016.

2015-268
ADMINISTRATION
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
RÉMUNÉRATION

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'accorder à monsieur Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, une augmentation salariale de 3,2 % pour l'année 2016.

2015-269
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2015-0005
CHEMIN GRÉGOIRE

Madame Danielle Cardin Pollender présente la demande de dérogation mineure numéro DM 2015-0005.

Nature et effets de la demande DM 2015-0005 :

Permettre la création d'un lot d'une superficie de 4 796,4 mètres carrés lorsque l'article 38 du Règlement sur le lotissement 06-102 exige une superficie minimale de 5 000 mètres carrés.

Identification du site concerné: L'emplacement visé est situé entre le 261, chemin Grégoire à Brigham et le 251, chemin Grégoire à Bromont, sur une partie du lot 5 324 185 du cadastre du Québec (matricule 5915-66-4435).

La parole est donnée à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

2015-269
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2015-0005
CHEMIN GRÉGOIRE

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme :

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande ne causera pas de préjudice au voisinage et que son refus causerait un préjudice important au propriétaire.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM 2015-0005 bénéfice du lot 5 324 185 du cadastre du Québec (matricule 5915-66-4435) et de permettre la création d'un lot d'une superficie de 4 796,4 mètres carrés lorsque l'article 38 du Règlement sur le lotissement numéro 06-102 exige une superficie minimale de 5 000 mètres carrés.

2015-270
URBANISME
CPE BRIGHAM – IMPLICATION MUNICIPALE

ATTENDU le projet du CPE Le Papillon Bleu d'opérer un centre de la petite enfance (CPE) à Brigham;

ATTENDU QUE ce projet fait partie du plan stratégique de la Municipalité;

ATTENDU QU'un terrain municipal est déjà réservé à cet effet.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de confirmer au CPE le Papillon Bleu :

- l'implication de la Municipalité de Brigham dans le projet d'ouverture d'une installation (CPE) de 65 places à Brigham;
- l'intention de la Municipalité de Brigham de fournir un bâtiment, en location longue durée, aux conditions à être négociées entre les parties;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

2015-271
URBANISME
RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-06 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR L'ANNÉE 2016 – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Normand Delisle de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2015-06 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2016.

2015-272
URBANISME
CSVDC – SECTEUR SCOLAIRE – PARTENARIAT

ATTENDU la demande des municipalités concernées de maintenir le statu quo concernant les secteurs scolaires en considération de la signature d'une entente de partenariat pour assumer une partie du coût des roulottes à l'école Saint-Vincent-Ferrier.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Brigham, une entente de partenariat avec la Commission scolaire Val-des-Cerfs, la Ville de Bromont et la Municipalité d'East Farnham pour le maintien des secteurs scolaires tels qu'ils sont actuellement pour une durée de trois ans en considération d'une contribution financière de 30 000 \$ par année conjointe des trois municipalités.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la municipalité d'East Farham, à la Ville de Bromont et à Commission scolaire du Val-des-Cerfs.

**2015-273
VOIRIE**

Aucun dossier.

**2015-274
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
EAUX USÉES SECTEUR DECELLES – FORTIN
SOLUTION JURIDIQUE - MANDAT**

ATTENDU QU'il est impératif d'avoir une solution rapide pour permettre le remplacement d'installations septiques défectueuses dans le secteur des rues Decelles – Fortin et du chemin Choinière touchés par des inondations récurrentes.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à mandater une firme externe d'avocats pour rédiger un projet de règlement visant à permettre le remplacement de systèmes de traitement des eaux usées en zone inondable dans les limites de son pouvoir de délégation ;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité ;

**2015-275
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
LABORATOIRE – ANALYSES D'EAU - CONTRAT**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de service du 1^{er} décembre 2015 de l'entreprise Biovet inc. (à prix unitaire) au montant de 4309 \$ plus taxes et frais de transport pour le suivi de la qualité de l'eau potable et des eaux usées pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget 2016);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

**2015-276
SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun dossier.

2015-277

**LOISIRS ET CULTURE
DÉFILÉ DU PÈRE NOËL**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de remercier toutes les personnes impliquées dans le défilé du Père Noël et de les féliciter pour le travail accompli, lequel a su émerveiller grands et petits.

**2015-278
ENVIRONNEMENT
COUCHE RÉUTILISABLE – PROGRAMME DE SUBVENTION 2016**

ATTENDU QUE plus de 4500 couches sont nécessaires pour rendre un enfant propre;

ATTENDU QUE l'utilisation de couches réutilisables permet de réduire de manière significative la quantité de déchet à enfouir;

ATTENDU QUE les couches réutilisables d'aujourd'hui sont plus modernes et faciles d'entretien grâce aux velcros ou boutons-pression qui ont remplacé les épingles;

Il est proposé par Marc Labrecque appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'accorder une aide financière de 100 \$ par enfant âgé de moins d'un an pour encourager l'utilisation de couches réutilisables et de fixer à 1000 \$ le budget maximal à cet effet.

Cette aide est conditionnelle à:

- La présentation d'une preuve de naissance et de résidence de l'enfant ainsi que d'une facture d'achat d'un ensemble de couches réutilisables (coton, chanvre ou bambou) d'une valeur de 100 \$ ou plus;
- La signature d'un contrat d'engagement à utiliser les couches réutilisables.

D'autoriser le directeur général à procéder au remboursement lorsque les conditions sont remplies. Ce programme prendra fin le 31 décembre 2016.

**2015-279
ENVIRONNEMENT
CALENDRIER MUNICIPAL DE COLLECTE DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES ET DES RÉSIDUS VERTS**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'approuver le calendrier municipal 2016 des collectes des matières résiduelles et des résidus verts. Celui-ci prévoit notamment une collecte porte-à-porte des arbres de Noël le 11 janvier et une collecte porte-à-porte des feuilles mortes le 7 novembre.

2015-280

ENVIRONNEMENT
CONFÉRENCE SUR LES COLLECTIVITÉS DURABLES DE LA FCM -
OTTAWA 2016

ATTENDU QUE la conférence de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui aura lieu dans la région d'Ottawa – Gatineau est reconnue comme le plus important rassemblement municipal en matière de développement durable au Canada.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'autoriser le maire, Monsieur Normand Delisle, à participer à la Conférence sur les collectivités durables – Ottawa 2016 de la FCM qui aura lieu à Ottawa du 9 au 11 février 2016;
- d'inscrire le maire et de permettre le remboursement des dépenses relatives à cet événement (frais de repas, de transport et d'hébergement) conformément à la réglementation;
- de financer ces dépenses à même le fonds général de la municipalité (budget courant et budget 2016).

2015-281

VARIA

PACTE BROME-MISSISQUOI – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS

ATTENDU QUE dans le cadre du pacte Brome-Missisquoi, la Municipalité doit nommer 3 élus pour siéger sur le pôle de Bromont.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- que les représentants de la Municipalité de Brigham sur le comité du pôle de Bromont soient monsieur le maire Normand Delisle, monsieur Daniel Meunier et monsieur Philippe Dunn;
- que les autres membres du conseil soient autorisés à représenter la Municipalité en cas d'impossibilité d'agir des représentants ci-haut mentionnés.

2015-282

VARIA

SOCIÉTÉ ALZHEIMER - DON

Suite au décès de madame Antoinette Racine (Née Gaudreau), mère de monsieur Réjean Racine, conseiller municipal, il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de faire un don de 100 \$ à la Société Alzheimer de Granby et Région inc. en sa mémoire.

2015-283
VARIA
LA GUIGNOLÉE

Monsieur Philippe Dunn mentionne que le Comité économie et mieux-être, « fait dire merci » pour la guignolée qui a permis de ramasser des deniers de 1 800 \$ en ayant presque doublé le nombre de denrées recueillies. Les personnes intéressées à participer à la prochaine guignolée peuvent le contacter directement.

2015-284
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

DÉPÔT D'UNE PÉTITION

Une pétition de 28 signatures ayant pour objet de demander à la municipalité de réaliser les travaux de réfection du chemin Grégoire tel que mentionné dans les orientations générales du programme triennal d'immobilisation 2015-2016-2017.

2015-285
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de lever la séance. Il est 20h18.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2015

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 8 décembre 2015 à 20h00 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Philippe Dunn, Marc Labrecque, Danielle Cardin Pollender et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Monsieur Réjean Racine est absent.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Urbanisme
- 3.1 Commission scolaire Val-des-Cerfs – Secteurs scolaires**
4. Loisirs et culture
- 4.1 Municipalité amie des aînés – Démarche MADA**
- 4.2 Municipalité amie des aînés – Désignation d'un élu responsable**
- 4.3 Municipalité amie des aînés – Demande de soutien**
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

2015-286 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

2015-287 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté.

2015-288 COMMISSION SCOLAIRE VAL-DES-CERFS – SECTEURS SCOLAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Commission Scolaire Val-des-Cerfs veut déplacer la clientèle de l'École Saint-Vincent-Ferrier vers d'autres écoles de la commission scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement de l'École Saint-Vincent-Ferrier a déposé un mémoire signé par son président, Monsieur Maxime Bélisle, établissant que le déplacement des élèves serait au détriment de leur réussite scolaire et de leur bien-être dans leur développement personnel ;

CONSIDÉRANT QUE le maire, Monsieur Normand Delisle, a déposé un mémoire à la Commission Scolaire Val-des-Cerfs entérinant les conclusions du conseil d'établissement et supportant celles-ci.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- que la Municipalité de Brigham s'engage à verser à la Commission scolaire du Val-des-Cerfs sa quote-part d'une somme de 70 000\$ pour couvrir les coûts annuels de location et de fonctionnement pour le maintien des unités modulaires à l'école primaire Saint-Vincent-Ferrier pour l'année scolaire 2016-2017 et le maintien des secteurs scolaires existants;
- que cet engagement de la Municipalité de Brigham est conditionnel à ce que les municipalités d'East Farnham et de Bromont signent une entente afin que soit partagé entre elles le montant annuel de **70 000\$** calculé sur la base du nombre de la clientèle scolaire et qu'une demande d'aide financière soit acceptée par le pacte Brome-Missisquoi;
- d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de Brigham, toute entente donnant effet aux présentes;
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Commission Scolaire Val-des-Cerfs, aux deux municipalités partenaires, à Monsieur Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi et ministre de l'Agriculture ainsi qu'à Monsieur François Blais, ministre de l'Éducation.

2015-289

**LOISIRS ET CULTURE
MUNICIPALITÉ AMIS DES ÂÎNÉS – DÉMARCHE MADA**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- de confirmer officiellement l'intérêt de la Municipalité de Brigham à améliorer les conditions de vie des aînés et à les inclure dans la vie sociale de la communauté;
- de mandater un comité de pilotage composé de Philippe Dunn et Marc Labrecque pour mener à bien la démarche MADA;
- d'autoriser le directeur général à nommer un responsable administratif de la démarche MADA.

2015-290

**LOISIRS ET CULTURE
MUNICIPALITÉ AMIS DES ÂÎNÉS
DÉSIGNATION D'UN ÉLU RESPONSABLE**

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de nommer Marc Labrecque à titre d'élu responsable du dossier « aînés » et de nommer Gisèle Thériault à titre de coresponsable.

2015-291
LOISIRS ET CULTURE
MUNICIPALITÉ AMIS DES AÎNÉS
DEMANDE DE SOUTIEN

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à déposer une demande de soutien dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité Amie des Aînés 2015-2016 et de prévoir une contribution financière municipale au montant de 3600 \$ dans le prochain budget.

2015-292
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2015-293
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20h11.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2015

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mercredi 16 décembre 2015 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque, Danielle Cardin Pollender et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2016
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018
5. Période de questions sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisations
6. Levée de l'assemblée

2015-294

AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

2015-295

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté.

2015-296

ADOPTION DU BUDGET 2016

Monsieur Normand Delisle, maire, présente le budget 2016 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2016-2017-2018.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'adopter, tel que déposé, le budget de la Municipalité de Brigham pour l'exercice financier 2016 tel que présenté ci-après :

Revenus	2016	2015	Augmentation (%)
Taxes foncières	1 889 956 \$	1 887 385 \$	0.1%
Taxes de services	320 641	301 484	6.4%
Paiements tenant lieu de taxes	11 876	11 868	0.1%
Transferts	299 783	364 970	-17.9%
Autres revenus	112 800	129 050	-12.6%
	2 635 056	2 694 757	-2.2%
Charges			
Administration générale	650 444	599 619	8.5%
Sécurité publique	433 318	447 325	-3.1%
Transport	1 121 837	1 142 821	-1.8%
Hygiène du milieu	400 361	417 739	-4.2%
Santé et bien-être	24 000	1 000	2300.0%
Aménagement, urbanisme et développement	138 268	116 638	18.5%
Loisirs et culture	138 770	122 880	12.9%
Frais de financement	0	0	
	2 906 998	2 848 022	2.1%
Excédent (déficit) avant conciliation	(271 942)	(153 265)	
Conciliation à des fins fiscales			
Amortissement	442 160	385 500	14.7%
Remboursement de capital sur la dette à long terme			
Affectations			
Activités d'investissement	(824 700)	(1 201 800)	-31.4%
Excédent de fonctionnement accumulé non affecté	497 412		
Excédent de fonctionnement accumulé affecté		974 400	
Fonds des parcs et terrains de jeux			
Fonds de roulement	165 000	(4 835)	
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(7 930)		
Excédent (déficit) à des fins fiscales	0 \$	0 \$	

Qu'un document explicatif du budget soit publié dans le bulletin d'information municipale.

Des copies d'un document explicatif du budget et du programme triennal d'immobilisations ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2015-297
ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
2016-2017-2018

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2016-2017-2018 tel que présenté ci-après :

**PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
2016-2017-2018**

<u>PROJETS</u>	2016		2017		2018	
<u>PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES</u>						
Rénovations de l'Hôtel de Ville	100 000 \$	FG, SUB	75 000 \$	FG, SUB	25 000 \$	FG, SUB
Remplacement d'équipements de bureau	10 000 \$	FG, FDR				
Réfection du chemin Grégoire sur 0,6 km (Section I)	336 000 \$	FG, SUB, FDR				
Réfection du chemin Grégoire (Section II et III) - Étude			25 000 \$	FG		
Rechargement d'une partie des chemins Nord et Horner	184 600 \$	FG, SUB				
Réaménagement de l'avenue des Cèdres et du Parc			200 000 \$	FG, SUB		
Réfection de la surface de roulement des ponts Gingras et Coveduck	62 900 \$	FG, SUB				
Plan directeur - Parc industriel			20 000 \$	FG, SUB		
<u>PERSPECTIVES ENVIRONNEMENTALES</u>						
Égout domestique secteur des Sittelles - des Hirondelles (Phase I et II) - Études et travaux préalables	40 000 \$	TS, LT				
Égout domestique secteur des Sittelles - des Hirondelles (Phase I)	325 000 \$	TS, SUB, LT				
Égout domestique secteur des Sittelles - des Hirondelles (Phase II)	150 000 \$	TS, LT				
Station d'épuration Lacroix - Remplacement d'une pompe	4 000 \$	FG, SUB				
Égouts avenue des Pins et réfection d'infrastructures - Étude	40 000 \$	FG, SUB				
Eau potable - Nouveaux puits secteur Guay	425 000 \$	TS, SUB, LT				
Eau potable - Nouveau puits réseau de l'Hôtel de Ville	50 000 \$	SUB				
Plan d'intervention pour les conduites et infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et des chaussées	40 000 \$	FG, SUB				
Remplacement de ponceaux	55 000 \$	FG	50 000 \$	FG, SUB	100 000 \$	FG, SUB
Étude de drainage secteur Guay			5 000 \$	FG		
Remplacement de ponceaux secteur Guay			60 000 \$			
<u>PERSPECTIVES SOCIALES</u>						
Équipement de sécurité routière	5 900 \$	FG				
Borne-fontaine sèche	20 000 \$	FG	20 000 \$	FG	20 000 \$	FG
Hôtel de Ville - Génératrice			50 000 \$	FG, SUB		
Rénovations du Pavillon Gilles-Giroux	20 000 \$	FG				
Pavillon Gilles-Giroux - CPE Brigham			1 100 000 \$	AU, SUB, LT		
Parc Gilles-Daigneault - Ajout de surfaces récréatives familiales (incluant des jeux d'eau, un nouveau sentier et la réfection du terrain de baseball) - Phase IV			356 000 \$	FG, SUB		
Réfection du barrage et mise en valeur des sentiers et berges - Étude			40 000 \$	FG, SUB		
Éclairage public	1 300 \$	FG				
	1 869 700 \$		2 001 000 \$		145 000 \$	

AU: Autres sources de financement
FDR: Fonds de roulement
FG: Fonds général
FR: Fonds réservé
LT: Emprunt long terme
SUB: Subvention
PT: Partenariat
TS: Taxe de secteur

Que le programme triennal d'immobilisations soit publié dans le bulletin d'information municipale.

2015-298

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE BUDGET ET SUR LE PROGRAMME
TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2015-299

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20h10.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2015

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mercredi 16 décembre 2015 à 20h11 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque, Danielle Cardin Pollender et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Administration
 - 5.1 Planification stratégique 2015-2040**
 - 5.2 Déclarations d'intérêts pécuniaires**
 - 5.3 Règlement numéro 2015-03 concernant le fonds de roulement de la Municipalité - Adoption**
 - 5.4 Règlement numéro 2015-04 établissant la taxation et des tarifications pour l'année 2016 - Adoption**
 - 5.5 Règlement numéro 2015-05 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2016 - Adoption**
 - 5.6 Convention collective – Technicien juridique municipal
Lettre d'entente**
 - 5.7 Convention collective – Inspecteur municipal adjoint
Lettre d'entente**
 - 5.9 MMQ - Assurances – Réclamations et franchise**
 - 5.10 PG Solutions – Contrats d'entretien – Renouvellement**
6. Urbanisme
 - 6.1 Règlement numéro 2015-06 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2016 - Adoption**
7. Voirie
 - 7.1 MTQ - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**
 - 7.2 Appel d'offres 2015-16 – Réfection des chemins Brookport, Lawrence (partie) et Léger – Acceptation et paiement**
 - 7.3 Appel d'offres 2015-21 – Drainage avenue des Noyers, des Pins et cercle de virage chemin Gagné – Acceptation et paiement**
8. Eaux usées et eau potable
 - 8.1 Eau potable – Secteur Guay – Suivi de la qualité de l'eau – Mandat**
 - 8.2 Eau potable – Réseau de l'Hôtel de Ville – Suivi de la qualité de l'eau - Mandat**
 - 8.3 Eaux usées – Exploitation des ouvrages d'assainissement - Mandat**
 - 8.4 Station d'épuration - Pompe**
9. Sécurité publique
10. Loisirs
 - 10.1 Comité économie et mieux-être - Nomination**
 - 10.2 Entente loisirs – Ville de Granby**

11. Environnement
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

2015-300
AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

2015-301
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en enlevant les points suivants :

4. Rapport des dépenses autorisées
 - 5.6 Convention collective – Technicien juridique municipal – Lettre d'entente
 - 5.7 Convention collective – Inspecteur municipal adjoint – Lettre d'entente
 - 5.9 MMQ – Assurances – Réclamations et franchise
 - 7.1 MTQ - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
 - 10.2 Entente loisirs – Ville de Granby

2015-302
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 674 960.16 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2015-303
ADMINISTRATION
PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2015-2040

Monsieur le Maire Normand Delisle résume la démarche de planification stratégique et dépose le plan stratégique 2015-2040 de la Municipalité de Brigham.

ATTENDU QUE le nouveau Conseil a débuté un exercice de planification stratégique le 2 septembre 2014;

ATTENDU QUE des comités de travail ont été officiellement formés le 3 février 2015 afin de mener à bien cet exercice;

ATTENDU QUE le fruit de ces consultations effectuées sous la direction des membres du conseil a été intégré dans la planification stratégique de la Municipalité de Brigham par le maire, Monsieur Normand Delisle;

ATTENDU QU'UNE séance publique de consultation sur le projet de plan stratégique a eu lieu le 26 novembre 2015 à l'Hôtel de Ville et qu'un questionnaire a été mis en ligne les 4-5-6 décembre afin de faire participer l'ensemble de la population à cette importante démarche pour l'avenir de Brigham.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter le Plan stratégique 2015-2040 de la Municipalité de Brigham tel que déposé par le maire, Monsieur Normand Delisle.

2015-304
ADMINISTRATION
DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La déclaration écrite d'intérêts pécuniaires corrigée de madame Danielle Cardin Pollender est déposée au Conseil.

2015-305
ADMINISTRATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-03 CONCERNANT LE FONDS DE
ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ - ADOPTION

Le Maire mentionne l'objet de ce règlement, son coût, sa portée.

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 2015-03 concernant le fonds de roulement de la Municipalité.

Des copies ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-03 CONCERNANT
LE FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU que la Municipalité de Brigham peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 511 151 \$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la Municipalité;

ATTENDU qu'il est de l'intention de la Municipalité d'augmenter son fonds de roulement à 200 000 \$ dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 1^{er} décembre 2015 sous la minute 2015-264;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1

Le présent règlement remplace le Règlement numéro 2013-12 concernant le fonds de roulement de la Municipalité.

ARTICLE 2

Il est créé par le présent règlement un fonds de roulement d'un montant de 200 000\$.

ARTICLE 3

À cette fin, le conseil affecte une somme de 150 000 \$ de l'excédent (du surplus) accumulé de son fonds général ainsi qu'une somme de 50 000\$ provenant du fonds de roulement initial.

ARTICLE 4

Le conseil peut, par résolution, emprunter à ce fonds conformément à la Loi.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Brigham, le 16 décembre 2015.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont, avocat
Directeur général et secrétaire-trésorier

2015-306
ADMINISTRATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-04 ÉTABLISSANT LA TAXATION ET DES
TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2016

Le Maire mentionne l'objet de ce règlement, son coût, sa portée.

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 2015-04 établissant la taxation et des tarifications pour l'année 2016.

Des copies de ce règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-04
ÉTABLISSANT LA TAXATION ET DES TARIFICATIONS
POUR L'ANNÉE 2016

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Brigham désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et autres impositions ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été déposé le 1^{er} décembre 2015 sous la minute 2015-265;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Municipalité de Brigham décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Dans le présent règlement, les définitions suivantes s'appliquent :

DÉFINITIONS :

« Domaine Brigham » : Tous les immeubles situés en bordure des chemins suivants :

- **Rue Mystic**
- **Avenue du Domaine**
- **Rue Mario**
- **Rue Yves**

« Installation septique » : Construction ou ouvrage destiné à recevoir les eaux provenant d'un cabinet d'aisance combinée ou non aux eaux ménagères, les eaux de la lessiveuse, de l'évier, du lavabo, du bidet, de la baignoire, de la douche ou de tout autre appareil ménager servant à des fins semblables autres que le cabinet d'aisances;

« Secteur Guay »: Tous les immeubles situés en bordure des chemins suivants et desservis par le réseau d'aqueduc :

- **Rue Guay**
- **Chemin Miltimore**
- **Rue Desjardins**
- **Rue Léandre**
- **Chemin Fordyce**
- **Rue Pothier**

« Secteur de l'Érablière de l'artisan » : L'immeuble situé en bordure du chemin suivant et à l'adresse suivante :

- **396, chemin Hallé Ouest**

« Secteur Lacroix » : Tous les immeubles situés en bordure des chemins suivants et aux adresses suivantes :

- **Rue Lacroix**
- **Rue des Sittelles (section située à l'est de la rue des Colibris)**
- **619, avenue des Érables**
- **621, avenue des Érables**
- **102, rue des Colibris**
- **103, rue des Colibris**
- **101, rue des Geais-Bleus**
- **125, rue des Sittelles**

« Secteur Village » : Tous les immeubles situés en bordure des chemins suivants :

- **Avenue des Érables**
- **Avenue des Cèdres**
- **Avenue des Pins**
- **Avenue des Saules**
- **Avenue des Bouleaux**

- **Avenue des Noyers**

ARTICLE 3

Les dispositions du présent règlement sont également applicables aux propriétaires d'exploitations agricoles enregistrées.

ARTICLE 4

Pour combler la différence entre les dépenses prévues au budget 2016 et le total des recettes spécifiques ainsi que les recettes basées sur le taux global de taxation, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, pour l'année 2016, la taxe et les compensations suivantes :

1. Une taxe foncière générale au taux de 0.76\$ /100.00 \$ d'évaluation sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur. Cette taxe est exigée des propriétaires desdits immeubles;
2. Une compensation de 62.00 \$ pour l'enlèvement et l'élimination des déchets pour chacun des logements situés dans la municipalité. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements;
3. Une compensation de 22.00\$ pour chacun des logements situés dans la municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements pour acquitter la somme exigée par la MRC de Brome-Missisquoi pour les écocentres;
4. Une compensation de 50.00\$ sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits immeubles pour acquitter une partie de la somme exigée pour les services de la Sûreté du Québec;
5. Une compensation de 25.00\$ sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits immeubles pour acquitter une partie des contributions exigibles dans le cadre des ententes intermunicipales et de certaines activités en matière de loisirs;

**COMPENSATIONS
POUR LES SERVICES D'ÉGOUT
« DOMAINE BRIGHAM »**

6. Une compensation de 188.00 \$ pour l'entretien du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par ledit réseau et situé dans le secteur appelé communément le « Domaine Brigham ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;
7. Une compensation de 48.00 \$ pour le service d'assainissement des eaux du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par ledit service et situé dans le secteur appelé communément « Domaine Brigham ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;

« SECTEUR LACROIX »

8. Une compensation de 188.00 \$ pour l'entretien du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par ledit réseau et situé dans le secteur appelé communément le « Secteur Lacroix ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;

9. Une compensation de 48.00 \$ pour le service d'assainissement des eaux du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par la Municipalité de Brigham et situé dans le secteur appelé communément « Secteur Lacroix ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;

« SECTEUR VILLAGE »

10. Une compensation de 130.00 \$ pour l'entretien du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par ledit réseau et situé dans le secteur appelé communément le « Secteur Village ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;
11. Une compensation de 273.00\$ pour le service d'assainissement des eaux du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par la Municipalité de Brigham et situé dans le secteur appelé communément « Secteur Village ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;

« SECTEUR DE L'ÉRABLIÈRE DE L'ARTISAN »

12. Une compensation de 188.00 \$ pour l'entretien du réseau d'égout pour chaque local desservi par ledit réseau et situé dans le secteur appelé le « Secteur de l'Érablière de l'artisan ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits locaux;
13. Une compensation de 283.00 \$ pour le service d'assainissement des eaux du réseau d'égout pour chaque local muni d'un compteur desservi par la Municipalité de Brigham et situé dans le secteur appelé le « Secteur de l'Érablière de l'artisan » plus un montant de 0.264 \$ / mètre cube pour chaque mètre cube d'eaux usées à traiter, excédant les 300 premiers, au cours d'une même année civile. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits locaux;

**COMPENSATIONS
POUR LES SERVICES
D'EAU POTABLE**

14. Une compensation de 283.00 \$ pour l'exploitation et l'entretien du réseau d'eau potable du « Secteur Guay » pour chaque logement desservi par le réseau d'eau potable dudit secteur. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements;
- 14.1 Une compensation supplémentaire de 40.00\$ est exigée des propriétaires d'immeubles qui possèdent une piscine creusée ;
- 14.2 Une compensation supplémentaire de 20.00\$ est exigée des propriétaires d'immeubles qui possèdent une piscine hors terre ;
- 14.3 Une compensation supplémentaire de 10.00\$ est exigée des propriétaires d'immeubles qui possèdent un bain à remous appelé communément « Spa »;
15. Nonobstant toute disposition contraire, tous les immeubles du « Secteur Guay » étant desservis par un puits privé où la Municipalité de Brigham n'a aucune juridiction, ne sont pas visés par les compensations pour l'exploitation et l'entretien du réseau d'eau potable du « Secteur Guay »;

**COMPENSATIONS
POUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

16. Une compensation de 69.00 \$ à l'égard de chaque immeuble muni d'une fosse septique pour le service de vidange aux deux ans. Une compensation additionnelle de 69.00 \$ s'applique pour chaque fosse septique supplémentaire. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits immeubles;
17. Une compensation de 35.00 \$ à l'égard de chaque immeuble muni d'une fosse septique pour le service de vidange aux 4 ans. Une compensation additionnelle de 35.00 \$ s'applique pour chaque fosse septique supplémentaire. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits immeubles.

DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 5

La taxe foncière générale et les compensations sont, dans tous les cas, exigées du propriétaire des immeubles imposés sauf s'il est mentionné autrement dans le présent règlement.

ARTICLE 6

La taxe foncière générale et les compensations doivent être payées en un versement uniquement. Toutefois, lorsque le total est égal ou supérieur à 300.00\$, celles-ci peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en trois versements égaux.

Le versement unique ou le premier versement des taxes foncières municipales doit être effectué au plus tard le trentième jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement doit être effectué au plus tard le quatre-vingt-dixième jour qui suit le trentième jour de l'expédition du compte. Le troisième versement doit être effectué au plus tard le quatre-vingt-dixième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le deuxième versement.

ARTICLE 7

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

ARTICLE 8

À compter du 1^{er} janvier 2016, les soldes impayés de toute créance due à la municipalité portent intérêt au taux annuel de 14% à compter du moment où ils deviennent exigibles.

ARTICLE 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Brigham, ce 16 décembre 2015.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont, avocat
Directeur général et secrétaire-trésorier

2015-307
ADMINISTRATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-05 CONCERNANT LA
TARIFICATION MUNICIPALE POUR CERTAINS BIENS,
ACTIVITÉS ET SERVICES
POUR L'ANNÉE 2016

Le Maire mentionne l'objet de ce règlement, son coût, sa portée.

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 2015-05 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2016.

Des copies ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-05 CONCERNANT LA
TARIFICATION MUNICIPALE POUR CERTAINS BIENS,
ACTIVITÉS ET SERVICES
POUR L'ANNÉE 2016

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue 1^{er} décembre 2015 sous la minute 2015-266;

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIVIT:

ARTICLE 1 Le conseil municipal décrète l'imposition des tarifs suivants pour certains biens, activités et services pour l'année 2016:

1.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1.1 UTILISATION DU TÉLÉCOPIEUR DE LA MUNICIPALITÉ

- Réception ou envoi de feuilles : 0,10 \$ / feuille

1.1.2 UTILISATION DU PHOTOCOPIEUR

- Copie en noir et blanc : 0,05 \$ / feuille
- Copie couleur : 0,10 \$ / feuille
- Numérisation de document : sans frais

1.1.3 UTILISATION DE LA TIMBREUSE

- coût des timbres

1.1.4 FRAIS POUR CHÈQUES REFUSÉS

Frais pour chèque refusé par la banque
(provisions insuffisantes, compte fermé, etc.),
arrêt de paiement : 25,00 \$

1.1.5 DIVERS

- Épinglette	3.00 \$	
- Chandail	17.00 \$	
- Casquette	9.00 \$	
- Drapeau	88.00 \$	
- DVD ou CD	20.00 \$	
- Livre 150 ans d'histoire de Brigham		60.00 \$
- Bac à recyclage		Coût réel

1.2 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

1.2.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

1.2.1.1 Lorsque les membres du service de Sécurité incendie de Bromont, Brigham et Saint-Alphonse-de-Granby sont requis pour prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule, le tarif de 1 400,00 \$ par heure sera perçu de toute personne qui n'habite pas le territoire desservi par le service de Sécurité incendie et qui ne contribue pas autrement au financement de ce service, et ce, peu importe l'équipement utilisé.

Ces tarifs sont payables à la Municipalité de Brigham par le propriétaire du véhicule qu'il ait ou non requis l'intervention du service de Sécurité incendie.

1.2.1.2 Aux fins d'application de l'article 1.2.1.1, toute fraction d'heure équivaut à une heure et la durée de l'intervention est calculée à partir de la réception de la demande et se termine lorsque les équipements nécessaires au combat de l'incendie sont de retour au poste de pompier, nettoyés et rangés.

1.2.1.3 Lorsque le service de Sécurité incendie a recours à des services spécialisés de toutes sortes, le coût réel de la facture, plus une somme de 15% à titre de frais administratifs est facturée au propriétaire du bien visé.

1.3 **SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

1.3.1 REMORQUE RADAR

Pour la location de la remorque radar par une autre municipalité :
50 \$/jour (minimum 100 \$)
Installation et enlèvement de la remorque radar (si requis) :
100 \$

La municipalité locataire est responsable des bris accidentels ou du vandalisme.

1.4 **TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

1.4.1 RÉPARATION OU BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUTS

Pour tout branchement au réseau d'égouts ou pour toute réparation (si le propriétaire de l'immeuble concerné est responsable des dommages), les frais inhérents à l'exécution des travaux plus 15 % de frais d'administration sont exigés.

1.5 LOISIRS – ENTENTES INTERMUNICIPALES

1.5.1 LOISIRS SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY

Pour les activités de loisirs offertes par la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, la Municipalité de Brigham rembourse à l'utilisateur le coût de la carte loisir jusqu'à concurrence du montant suivant :

- 57 \$ par carte

1.5.2 LOISIRS VILLE DE GRANBY

Pour l'émission de l'attestation requise aux fins d'accès à la carte loisir de la Ville de Granby, la Municipalité de Brigham demande à l'utilisateur :

- 64 \$ par carte loisirs (valide pour deux ans)

ARTICLE 2 Les présents tarifs seront, selon le cas, exigés de l'utilisateur ou du propriétaire sauf s'il est mentionné autrement dans le présent règlement. Tout montant exigé en vertu du présent règlement et non acquitté après la date d'échéance portera intérêt au taux décrété par le Conseil.

ARTICLE 3 Le présent règlement remplace, à compter du 1^{er} janvier 2016, le Règlement numéro 2014-05 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2015 dont les dispositions demeurent en vigueur le temps que tous les tarifs exigibles et payables à la municipalité soient acquittés et que tous les poursuites et litiges découlant dudit règlement soient réglés.

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Brigham, ce 16 décembre 2015.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2015-308
ADMINISTRATION
PG SOLUTIONS – CONTRATS D'ENTRETIEN -
RENOUVELLEMENT**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'accepter de payer les factures CESA 19565, CESA 18028 et CESA 18 541 pour le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications de la firme PG solutions aux montants respectifs de 510 \$, 7 705 \$ et 4470 \$ plus taxes;

- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget 2016);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2015-309
URBANISME
RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-06 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME
DE REVITALISATION POUR L'ANNÉE 2016

Le Maire mentionne l'objet de ce règlement, son coût, sa portée.

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 2015-06 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2016.

Des copies ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-06 ÉTABLISSANT UN
PROGRAMME DE REVITALISATION POUR L'ANNÉE 2016

ATTENDU que le Conseil désire favoriser l'établissement de nouveaux propriétaires-résidents dans les limites de la Municipalité;

ATTENDU que la Municipalité a le pouvoir d'instaurer diverses mesures pour favoriser son développement et qu'il est nécessaire d'agir en ce sens pour stimuler l'économie et le développement;

ATTENDU qu'il est d'intérêt public de favoriser la revitalisation de la Municipalité;

ATTENDU que la construction d'immeubles entraîne des revenus fiscaux additionnels pour la Municipalité;

ATTENDU que l'avis de motion d'adoption du présent règlement a été donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 1^{er} décembre 2015, sous la minute numéro 2015-271.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Définitions

Aux fins du présent règlement, les mots ou expressions utilisés ont le sens suivant :

« **taxe foncière** » signifie toute taxe foncière imposée à l'égard d'un immeuble par la municipalité indépendamment de l'usage qui en est fait, à l'exception des taxes dites d'améliorations locales, des taxes spéciales, des tarifications, et des taxes de services tels qu'aqueduc ou égouts, enlèvement et traitements des déchets et des matières récupérables ou compostables, et les droits sur les mutations immobilières;

« valeur » signifie la valeur telle que portée au rôle d'évaluation;

DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

ARTICLE 2

Les crédits de taxes prévues au présent règlement s'appliquent dans la mesure où ils ne sont pas déduits de subventions à recevoir d'autres sources.

ARTICLE 3

Les zones concernées à l'annexe 1 du présent règlement correspondent aux zones déterminées par le Règlement sur le zonage numéro 06-101.

PROGRAMME DE SUBVENTIONS À LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE

ARTICLE 4 **Montant de l'aide**

Dans le cadre du programme de revitalisation décrété par le présent règlement, le conseil accorde un crédit de la taxe foncière générale pour toute nouvelle construction, la rénovation ou l'agrandissement d'un immeuble résidentiel :

Résidence unifamiliale, immeuble multifamilial ou immeuble en copropriété :

- 100 % de la taxe foncière générale pour une période de trois (3) ans à compter de la date d'inscription au rôle d'évaluation foncière;

Dans le cas d'une rénovation ou d'un agrandissement, le crédit de taxes s'applique uniquement sur la valeur ajoutée au rôle d'évaluation foncière (découlant directement des travaux de rénovation ou d'agrandissement) et ce, à compter de la date d'inscription au rôle d'évaluation foncière après la modification, tel que mentionné au « Certificat de l'évaluateur et avis de modification ».

ARTICLE 5 **Conditions d'admissibilité**

Est admissible au crédit de la taxe foncière générale décrétée à l'article 4 du présent règlement, la construction résidentielle qui satisfait aux conditions suivantes :

- a) être un bâtiment comprenant au moins une (1) unité d'habitation résidentielle et ayant une valeur portée au rôle (terrain et bâtiment) égale ou supérieure à :
 - résidence unifamiliale : 100 000 \$
 - immeuble de 2 unités d'habitation et plus : 100 000\$
 - condominium, par unité d'habitation : 100 000 \$;
- b) les travaux de construction du bâtiment ont débuté entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016. Les travaux de construction sont réputés «débutés» lorsque les fondations ont été coulées;
- c) le bâtiment est substantiellement terminé et les travaux réalisés sont conformes à tous les règlements municipaux au plus tard le 31 décembre 2017;
- d) dans le cas d'un immeuble à vocation multiple, seule la partie résidentielle de cet immeuble est admissible au programme de subventions résidentielles;

- e) pour être admissible au programme, l'agrandissement ou la rénovation d'un immeuble existant doit nécessiter un investissement immobilier portable au rôle d'au moins 10 000 \$ et doit respecter les critères prévus au présent règlement;
- f) pour être admissible au programme, un logement résidentiel doit être un lieu où une ou des personnes peuvent habiter l'année durant;
- g) chaque unité d'habitation doit comprendre un minimum de trois (3) pièces et demie, dont une chambre à coucher;
- h) la superficie habitable de chaque unité d'habitation doit être d'un minimum de 50 m²;
- i) la nouvelle construction, l'agrandissement ou la rénovation doit être situé dans un secteur de zones assujetties au présent règlement et présentant les caractéristiques suivantes : la majorité des bâtiments de la zone ont été construits depuis au moins 20 ans et la superficie de cette zone est composée pour moins de 25 % de terrains non bâtis.

Les secteurs de zones assujetties sont indiqués sur la liste des zones concernées et sur les plans des secteurs A et B joints aux présentes, à l'annexe 1, pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 6 **Attribution du crédit de taxes**

Le crédit de taxes est attribué au(x) propriétaire(s) de l'immeuble inscrit au rôle d'évaluation lors de l'émission du crédit.

Pour recevoir son crédit de taxes, le bénéficiaire du programme doit, au préalable, avoir acquitté toutes les sommes dues à la municipalité, outre celles de l'immeuble concerné.

Le montant du crédit de taxes est soustrait du compte de taxes et ce, à chaque année que dure le programme.

PROGRAMME DE SUBVENTIONS COMMERCIALES

ARTICLE 7 **Montant des subventions**

Dans le but de favoriser le développement commercial, la municipalité accorde une subvention pour toute nouvelle construction ou pour des modifications ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières municipales pouvant résulter de la réévaluation des immeubles après la fin des travaux dans le cas suivant :

- a) pour la construction, l'agrandissement ou la rénovation d'un établissement commercial nécessitant un investissement immobilier d'au moins 10 000 \$:

Trois (3) ans de crédit de la taxe foncière générale à compter de la date d'inscription au rôle d'évaluation foncière après la modification, tel que mentionné au « Certificat de l'évaluateur et avis de modification », sur la valeur ajoutée au rôle selon le cas,

ARTICLE 8 **Conditions d'admissibilité**

Dans le cas d'un immeuble à vocation multiple, seule la partie commerciale définie au présent règlement est admissible au programme de subventions commerciales.

Les crédits de taxes prévues au présent article sont attribués par la Municipalité chaque année, aux derniers propriétaires en titre connus, à la condition que toutes les redevances municipales échues à cette date et touchant l'immeuble concerné aient été acquittées.

Est admissible à la subvention prévue à l'article 7, un immeuble commercial qui est situé dans une zone mentionnée à l'annexe 1 du présent règlement. »

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 9 **Conditions de versement de la subvention**

Lorsqu'une inscription au rôle relativement à un immeuble pouvant faire l'objet d'une subvention en vertu du présent règlement est contestée, la subvention n'est versée qu'au moment où une décision finale est rendue sur cette contestation.

Pour recevoir toute subvention prévue au présent Programme, le bénéficiaire doit, au préalable, avoir acquitté toutes les sommes dues à la municipalité outre celles de l'immeuble concerné.

ARTICLE 10 **Inscription au programme et application du programme**

L'émission d'un permis de construction tient lieu d'inscription aux programmes de subventions. L'inscription au présent programme doit avoir lieu avant le 31 décembre 2016.

ARTICLE 11 **Le présent règlement ne s'applique pas dans les cas suivants :**

- a) aux maisons mobiles;
- b) pour la rénovation de quelque immeuble que ce soit, sauf dans la mesure prévue au présent règlement

ARTICLE 12 **Invalidité partielle de la réglementation**

Le conseil déclare par la présente qu'il adopte séparément chaque chapitre, section, article, paragraphe, sous-paragraphe et alinéa du présent règlement et si une ou des dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles, les autres continuent de produire des effets.

ARTICLE 13 **Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 14 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Brigham, ce 16 décembre 2015.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont, avocat
Directeur général et secrétaire-trésorier

Annexe 1
Municipalité de Brigham
Règlement numéro 2015-06
PROGRAMME DE REVITALISATION

Liste des zones concernées pour les crédits de taxes

Secteur A :

C1-10, C1-15, E-08-A, E-11, FM-38, R1-14, R1-16, R1-17, R1-32, R1-39, R3-12.

Secteur B :

Zones C1-23, C1-31, I1-34, R1-25, R1-33, R5-24.

2015-310
VOIRIE
APPEL D’OFFRES 2015-16 – RÉFECTION DES CHEMINS
BROOKPORT, LAWRENCE (PARTIE) ET LÉGER – ACCEPTATION
ET PAIEMENT

ATTENDU la recommandation de la firme Qualitas.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d’accepter les travaux effectués par l’entreprise Sintra inc. pour le projet de réfection des chemins Brookport, Lawrence (partie) et Léger dans le cadre de l’appel d’offres 2015-16 et d’autoriser le paiement d’un montant de 441 694.14 \$ plus taxes conformément au décompte progressif numéro 2 datée du 4 décembre 2015;
- d’accepter la nouvelle directive de changement numéro 1, laquelle inclut les items # 12 et 13 qui n’apparaissaient pas au tableau des changements soumis à la séance du 3 novembre;
- de financer cette dépense conformément à la résolution numéro 2015-203;
- d’autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2015-311
VOIRIE
APPEL D’OFFRES 2015-21 – DRAINAGE AVENUE DES NOYERS,
DES PINS ET CERCLE DE VIRAGE CHEMIN GAGNÉ –
ACCEPTATION ET PAIEMENT

ATTENDU la recommandation de la firme Tetra Tech.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter les travaux effectués par l'entreprise Roger Dion & Fils 2006 inc. pour le projet de drainage de l'avenue des Noyers, des Pins et d'un cercle de virage au bout du chemin Gagné, dans le cadre de l'appel d'offres 2015-21 et d'autoriser le paiement d'un montant de 107 669.90 \$ plus taxes conformément au décompte numéro 1 datée du 9 décembre 2015;
- de financer cette dépense conformément à la résolution numéro 2015-248;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2015-312
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
EAU POTABLE - SECTEUR GUAY
SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU - MANDAT

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services professionnels de l'entreprise Simo Management Inc. datée du 1^{er} décembre 2015 au montant forfaitaire de 1020 \$ plus taxes pour le suivi de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget 2016);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2015-313
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
EAU POTABLE - RÉSEAU DE L'HÔTEL DE VILLE
SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU - MANDAT

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services professionnels de l'entreprise Simo Management Inc. datée du 1^{er} décembre 2015 au montant forfaitaire de 1020 \$ plus taxes pour le suivi de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget 2016);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2015-314
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
EAUX USÉES - EXPLOITATION DES OUVRAGES
D'ASSAINISSEMENT - MANDAT

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services professionnels de l'entreprise Simo Management Inc. datée du 1^{er} décembre 2015 au montant forfaitaire de 17 975 \$ plus taxes pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, incluant la réponse à 12 alarmes par année;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget 2016);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2015-315
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
STATION D'ÉPURATION – POMPE

Le directeur général mentionne que l'entreprise MÉGA SERVICE fournira une pompe 5.5 HP pour l'étang d'épuration numéro 2 tel que prévu initialement et reprendra la pompe livrée de 4 HP sans frais supplémentaires. La nouvelle pompe sera installée dès son arrivée.

2015-316
SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

2015-317
LOISIRS
COMITÉ ÉCONOMIE ET MIEUX-ÊTRE
NOMINATION

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- de reconnaître officiellement le Comité économie et mieux-être de Brigham à titre de comité municipal en remplacement du Comité de lutte contre la pauvreté et l'isolement;
- que le responsable de ce comité demeure monsieur le conseiller Philippe Dunn;
- de nommer mesdames Anne Janecek-Dunn, Karine Grenon, Marylin Isabelle et Stéphanie Martin-Gauthier à titre de membres fondateurs de ce comité.

2015-318
ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

2015-319
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2015-320
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement de lever l'assemblée.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier